

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

-----

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS**

**RAPPORT NATIONAL SUR L'ETAT  
D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE L'ELABORATION  
DU PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA MISE EN  
ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE  
LA DESERTIFICATION AU CAMEROUN**

**JUIN 1999**

## Avant – propos

Le présent rapport a été réalisé dans le cadre de l'évaluation des progrès accomplis dans le processus de l'élaboration des Plans Nationaux, pour la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification, par les pays parties à cet instrument en vue de la 3<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP III), prévue à RECIFE, BRESIL, du 15 au 26 Novembre 1999. Il a été rédigé en s'inspirant du Guide proposé par la 1<sup>ère</sup> Conférence des Parties (COP I) avec l'assistance de l'expert/consultant du Secrétariat de ladite convention, en mission au Cameroun du 20 au 24 Mai 1999.

Ce document retrace que : - la partie du territoire camerounais située dans la zone soudano-sahélienne, est confrontée à la sécheresse, avec des effets négatifs sur l'environnement, se traduisant par des déficits pluviométriques sévères, avec des conséquences non moins sévères, depuis l'époque coloniale ; - les pouvoirs publics ont fait de la lutte contre la désertification, un des chevaux de bataille en la prenant en compte progressivement comme priorité, dans les Plans quinquennaux de développement, dans le plan d'action forestier national, le plan national de gestion de l'environnement, ainsi que dans les programmes et projets, suivant des approches méthodologiques variables en fonction des discours et visions écologiques à la mode.

Dans ce contexte, après la ratification de la convention susvisée, le Cameroun a mis en place, le 20 Février 1995 une Cellule constituée d'experts, animée par un Coordonnateur National, qui a mené les actions suivantes :

- montage d'un dossier, objet de la négociation et signature du Mémorandum UNSO/Cameroun et Accord de Don PNUD/PNGE II, prévoyant des activités estimées et canevas d'activités, pour financement éventuel d'autres donateurs – confection du présent rapport – élaboration des premiers volets du Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification à savoir : thème V. Initiation des stratégies novatrices de mobilisation des ressources au niveau local – thème 3 : préparation et appui du processus régional et national y compris le 1<sup>er</sup> Forum et Forums subséquents - publication de l'organigramme du MINEF de décembre 1998, comportant le Secrétariat Permanent à l'Environnement, comprenant une Division des Programmes chargée de la Lutte contre la Désertification suivie de la nomination des responsables. – Inscription au Budget d'Investissement Public, de la contrepartie de l'Etat liée aux divers dons, objet d'accord et aux conventions éventuelles – engagement à la préparation du décret, en application de la loi-cadre relatif à la gestion de l'Environnement dans le domaine de la lutte contre la désertification, dans le cadre du projet «Elaboration du Code de l'Environnement » et de l'Accord de Don PNUD/PNGE II.

La particularité de ce rapport, découle du fait qu'il montre comment la Cellule de Coordination de la mise en œuvre s'est efforcée à intégrer et adapter les objectifs de la convention sur la lutte contre la désertification, dans le processus de l'élaboration du Plan d'action National de lutte contre la Désertification et a rencontré des difficultés dont des solutions et perspectives sont proposées. Aussi, par cette occasion, la Cellule nationale de Coordination a engagé les actions préliminaires de l'élaboration du PAN.

Cette approche pluridisciplinaire a mis à contribution une équipe de 11 experts nationaux, (cf liste en annexe) sous la haute autorité de Son Excellence Monsieur Sylvestre NAAH ONDOA, Ministre de l'Environnement et des Forêts assisté de M. TCHALA ABINA, Secrétaire Permanent à l'Environnement et M. EBWELE Fils Leroy, Chef de la Division des Programmes et Développement Durable (Coordonnateur National de la Convention sur Lutte Contre la Désertification). La coordination technique des travaux a été assurée par M. SIDA Amadée,

Administrateur de Programme , assisté de M. MBOUEGNONG Pierre, Cadre Juriste, en service dans ledit ministère.

## Abréviations et sigles utiles

UNSO :	Bureau des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification en zones soudano-sahéliennes
PAFN :	Plan d'action forestier national
C.C.D. :	Convention de lutte contre la désertification
PNGE :	Plan National de Gestion de l'Environnement
CILSS :	Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le sahel
PAS :	Plan d'Ajustement Structurel
PALCD :	Plan d'Action de Lutte contre la désertification
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PAN :	Plan d'Action National
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
IGAD :	Institut Gabonais pour la recherche agronomique et le développement
COP :	Conférence des Parties
GIC :	Groupement d'initiative communautaire
ICE :	Centre d'Information et de Documentation sur l'Environnement
SPE :	Secrétariat Permanent à l'Environnement
MINEF :	Ministère de l'Environnement et des Forêts
G.E.S :	Gaz à effet de serre
PEN :	Planification sectorielle de l'énergie
IRGM :	Institut des Recherches Géologiques et minières
MINMEE :	Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie
MIDIMA :	
PNVA :	Programme national de vulgarisation Agricole
CBLT :	Commission du Bassin du Lac Tchad
ORSTOM :	Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre-mer
MINAT :	Ministère de l'Administration Territoriale
ONADEF :	Office National de Développement des Forêts

## TABLE DES MATIERES

Avant – propos .....	2
Abréviations et sigles utiles .....	4
<u>Première Partie : Cadre Institutionnel et Juridique National de la Lutte contre la désertification : Progrès accomplis</u> .....	8
I- Cadre Institutionnel et Juridique.....	8
1.1.Cadre institutionnel : Cellule Nationale de Coordination.....	8
<b>1.1.1. Les acquis</b> .....	8
<b>1.2. Cadre Juridique</b> .....	8
<b>1.3. Activités</b> .....	8
<b>1.4. Problèmes</b> .....	8
<b>1.5- Perspectives :</b> .....	9
<u>Deuxième Partie : Avancée sur le Processus d’élaboration du PAN Camerounais (DRAFT)</u> .....	9
Chapitre 1 <sup>er</sup> : Etat du processus de l’élaboration du Plan national pour la mise en œuvre de la Convention sur la Désertification au Cameroun .....	9
1.1. Stratégies et Plans .....	9
<b>1.1.1. Stratégies et plans nationaux socio-économiques existants</b> .....	9
<b>Planification dans l’économie socialiste</b> .....	9
- Difficultés ou problèmes rencontrés .....	11
1.1. Stratégies des plans dans la lutte contre la Désertification dans les différents domaines de gestion ! .....	11
<b>1.1.2.1- Biodiversité</b> .....	11
a)- Forêts .....	11
b)- Faune .....	15
c)- Agriculture, Elevage, Pêche .....	17
Pêche .....	19
<b>1.1.2.2 - Environnement</b> .....	20
a)- Ressources en eau .....	20
Les problèmes .....	22
b)- Energie .....	23
Les problèmes .....	24
Perspectives et solutions .....	24
c)- Climat et dégradation des sols .....	25
- Sécheresse, désertification et changement climatique.....	27
<b>1.1.2.3- Cadre institutionnel et juridique dans le processus du PAN Camerounais</b> .....	30
- Solutions .....	32
- Problèmes liés aux lois et règlements .....	34
- Solutions ou perspectives .....	34
<b>1.1.3. Approche méthodologique d’élaboration des programmes techniques et projets fonctionnels passés et/ou en cours</b> .....	34
1.1.3.1- Méthode diagnostique des expériences passées .....	34
Chapitre II : Perspectives d’avenir du Plan d’action National de la Lutte contre la désertification au Cameroun.....	35
2.1- Soutien des donateurs et coopération sous-régionale .....	35
<b>2.1.1- Soutien des donateurs</b> .....	35
- Dynamisation du game-ranching et de l’écotourisme .....	36
- Perspectives dans le domaine du climat et de la dégradation des sols .....	37
Annexes.....	40
PROGRAMME DE FINANCEMENT DE L’APPUI CATALYTIQUE DE L’UNSO AU PAN CAMEROUN (en \$ US) .....	40
MISSION .....	40
EXPERTS/CONSULTANTS NATIONAUX .....	40
FONCTIONNEMENT/DIVERS .....	40
Divers .....	40
<u>PLANNING D’ACTIVITES POUR LA PREPARATION DU PAN CAMEROUN</u> .....	41
<u>Liste des experts nationaux et personne d’appui</u> .....	42
Noms et prénoms .....	42
Références .....	42
Rôles .....	42
Thèmes .....	42
Coordonnateur.....	42
Faune/Agriculture/Envi-.....	42
Ronnement/Elevage/Pêche .....	42
<u>Annexe 4</u> .....	43

Annexes V.....	45
Annexe A : Définition des termes .....	46
Annexe B : Les déficits pluviométriques les plus sévères dans quelques stations représentatives (3 cartes).....	46
ANNEXE C : Actions entreprises contre la sécheresse et la désertification dans le cadre des plans nationaux de développement économique .....	47
Evaluation de la production des gaz à effet de serre .....	49
Tableau 8: Répartition et évolution des stations et postes pluviométriques sur le territoire camerounais .....	50
Rapport National sur l'Etat d'Avancement du Processus de l'Elaboration du Plan d'action sur la mise en œuvre de la Convention sur la Lutte contre la Désertification au Cameroun .....	51
b)- Problèmes .....	53
c)- Solutions.....	53
b)- Problèmes .....	54
c)- Solutions.....	54
c)- Solutions.....	57
b)- Problèmes liés aux lois et règlements .....	58
c)- Solutions.....	58
Conclusion.....	59
• des actions et des activités sur : - la présentation du PAN camerounais à ses partenaires bilatéraux, sous-régionaux et donateurs dans un forum nationale de concertation .....	60
INTRODUCTION.....	61
Energy .....	66
IV – Conclusion and Recommendations .....	69

## **Introduction**

Une partie du Territoire camerounais située dans la zone soudano sahélienne est confrontée à la sécheresse avec ses effets négatifs sur l'environnement.

Ailleurs, sur le territoire elle se traduit par des déficits pluviométriques sévères avec des conséquences non moins sévères depuis l'époque coloniale. Le Cameroun a fait de la lutte contre la sécheresse et la désertification un de ses chevaux de bataille.

Ses préoccupations en la matière ont été progressivement traduites dans les faits dans les plans de développement économique, social et dans les projets suivant des approches méthodologiques variables fonction des discours écologiques à la mode :

- Vision du plan de l'ONU de 1977 mettant accent sur l'intégration du volet lutte contre la désertification dans les projets à partir du séminaire de Maroua de 1988.
- Vision Rio 1992 de l'Agenda 21 soulignant l'intégration des considérations environnementales et du développement durable dans le Plan Nationale de Gestion de l'Environnement (PNGE).

En exécution de la décision n° 11/COP.1 de la première Conférence des Parties COP I de la Convention susvisée invitant les pays africains membres, d'informer la prochaine COP III par un rapport national sur les progrès accomplis dans l'élaboration du plan d'action, sur la mise en œuvre de cette convention.

Le Cameroun a procédé à la préparation du présent document qui identifie dans les domaines : - planification et stratégie – biodiversité – environnement – cadre institutionnel et juridique : les acquis, les difficultés rencontrées tout au long du processus et souligné les perspectives d'avenir.

La confection de ce document a mis à contribution, autour du point focal, un noyau de cinq (5) experts pluridisciplinaires avec les apports de quatre (4) consultants nationaux issus des institutions ministérielles et académiques, avec l'assistance technique de l'expert consultant du Secrétariat de la convention sur la lutte contre la désertification (liste jointe). Il sera éventuellement validé par un séminaire atelier de 22 personnes-ressources et experts.

Il comprend :

- 1ère partie : Cadre Institutionnel et Juridique National de la Lutte contre la Désertification : Progrès accomplis
- 2<sup>ème</sup> partie : Avancée sur le processus d'élaboration du PAN Cameroun (DRAFT)
- Annexes

# **Première Partie : Cadre Institutionnel et Juridique National de la Lutte contre la désertification : Progrès accomplis**

Dès la ratification de la convention de lutte contre la désertification, le Cameroun a procédé à la mise en place des structures de suivi et des structures de mise en œuvre de cet instrument.

## **I- Cadre Institutionnel et Juridique**

### **1.1. Cadre institutionnel : Cellule Nationale de Coordination**

#### **1.1.1. Les acquis**

Dans ce domaine, ont été réalisées :

- Mise en place d'une Cellule de Coordination de la Lutte contre la Désertification, par décision n° 639/MINEF/CAB du 07 Août 1997
- Désignation d'un Coordonnateur de la cellule de Coordination de la Lutte contre la
- Désertification par décision n° 966/MINEF/CAB du 14 Août 1998 modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n° 148/MINEF/CAB du 20 Février 1995.
- Création du Comité Interministériel de suivi de la Lutte contre la désertification CIS/LCD

#### **1.2. Cadre Juridique**

L'existant dans ce domaine concerne :

- La loi-cadre de 1996 portant gestion de l'Environnement
- La loi forestière de 1994 portant régime des Forêts, Faune et Pêche, assortie des textes d'application

#### **1.3. Activités**

- Participation du Cameroun à la 1<sup>ère</sup> Conférence des Parties et la 2<sup>ème</sup> Conférence (Rome et Dakar) et au CILSS (Niamey : PASR)
- Préparation et négociation du Mémorandum UNSO/PNUD/PNGE
- Préparation et négociation de Don PNUD/PNGE
- Accueil et séance de travail avec des experts du Bureau UNSO et du Secrétariat de la CCD.
- Participation au séminaire « Femmes et Désertification » organisé par Caucus/RioD et réunion de Garoua (Cameroun) sur la désertification sous les auspices du Ministre de l'Environnement et des Forêts.

#### **1.4. Problèmes**

Les problèmes institutionnels et juridiques sont liés ; il s'agit :

- absence des moyens logistiques et financiers
- difficultés d'acceptation de la candidature au CILSS
- retard dans la mise en place des ressources humaines (Secrétariat Permanent à l'Environnement)



## 1.5- Perspectives :

Il s'agit :

- Accélérer le processus de déblocage des fonds acquis (mémoire/PNUD/UNSO, Accord de Don PNUD/PNGE)
- Attendre l'appui technique financier du secrétariat de la CCD pour l'organisation du premier séminaire d'information et de sensibilisation
- Négocier l'intégration du Cameroun dans les organisations sous-régionales, notamment la CEMAC, pour bénéficier des avantages des programmes sous-régionaux
- La mise en place récente des ressources humaines dans le nouvel organigramme du MINEF avec pour missions l'identification, la conception, et l'élaboration des stratégies de lutte contre la désertification permettra d'engager effectivement l'élaboration du PAN Cameroun

## **Deuxième Partie : Avancée sur le Processus d'élaboration du PAN Camerounais (DRAFT)**

### **Chapitre 1<sup>er</sup> : Etat du processus de l'élaboration du Plan national pour la mise en œuvre de la Convention sur la Désertification au Cameroun**

#### **1.1. Stratégies et Plans**

##### **1.1.1. Stratégies et plans nationaux socio-économiques existants**

Le plan est l'instrument de prévision des orientations utilisé par l'économie planifiée et par l'économie des marchés et les économistes des pays en développement

##### **- Planification dans l'économie des marchés**

Dans une économie des marchés les décisions ultimes et réelles sont prises par les agents économiques individuellement en fonction de leurs intérêts particuliers caractérisés par :

- Marché de travail – travailleur détenteur de moyens de travail à vendre – moyens de production accaparés par la classe bourgeoise sous forme de plus value dont elle s'approprie le capital.

##### **Planification dans l'économie socialiste**

A l'opposé fondamental dans une économie socialiste, les travailleurs sont propriétaires collectifs des moyens de production caractérisés par

- absence de marchés des capitaux mais avec substance mécanismes des relations marchandes relatives (monnaie).

Le fait économique et social fondamental est que ces deux systèmes économiques s'opposent à la fois par la nature des rapports de propriété, par le mécanisme qui déterminent le fonctionnement de chacun de ces systèmes (le marché d'une part et le plan de l'autre), et donc, par la finalité de ce fonctionnement : le profil individuel ou la satisfaction des besoins sociaux. Cette opposition entre les deux systèmes claire jusqu'à 1946-47 est devenue confuse quand certains pays industrialisés où

prédomine la propriété privée et où l'Etat sert des intérêts des propriétaires des moyens de production et est contrôlé par eux, ont essayé de mettre en œuvre des « plans » .

En réalité les économies de ces pays ne peuvent pas être des économies planifiées (socialistes) car elles sont toujours des économies des marchés dans lesquelles les décisions prises relèvent des propriétaires des moyens de production cherchant leur intérêts individuels et non les besoins sociaux (collectifs).

Le plan ne peut y jouer un rôle. Il s'agit d'un problème de terminologie. La confusion venant du fait que certains ont employé « planification » pour désigner à la fois la planification proprement dite, c'est-à-dire, la planification socialiste et les techniques d'élaboration des programmes économiques qui viennent se surajouter à une économie capitaliste sans être capables de modifier les lois fondamentales de cette dernière et notamment, l'exploitation de l'homme par l'homme qui le caractérise.

### **Planification dans l'économie des pays en développement : cas du Cameroun**

C'est dans ce contexte de l'évolution des concepts, « planification » et « plan » que les pays en développement notamment africains dont le Cameroun après leur indépendance en 1960 ont adopté le système de planification sans être pays socialiste ou capitaliste car ne répondant en réalité aux caractéristiques propres à chaque type ci-dessus relevés à savoir grosso modo « un pays est socialiste capitaliste non en raison des idées ou des intentions de ceux qui les dirigent, mais en raison de la structure sociale qui la caractérise et de la nature des classes qui y jouent un rôle effectivement dirigeant (travailleurs et propriétaires qui décident en dernier ressort).

### **Avec l'avènement du système de gestion managériale**

En management il est démontré qu'à toute époque s'est posé les problèmes de mauvaise gestion des organisations que chaque spécialiste a appréhendé à sa manière

- Modèle traditionnel où les tâches sont conçues par les dirigeants et l'homme (travailleur) exécuté comme un robot
- Modèle des relations humaines où il faut laisser à l'employé une certaine autonomie et un contrôle personnel sur les questions de routine afin qu'il se sente utile, informé sur les objectifs au lieu du simple argent en contre partie de sa prestation pour le stimuler ; Ce sont les relations employeurs/employés à développer
- Modèle de gestion moderne ou modèle des ressources humaines (de Miller & Golden 1966 et 1982) où l'employé considéré comme pierre angulaire de l'organisation est motivé par le fait qu'il exécute un objectif qu'il a contribué à établir

### **Stratégies**

Il s'agit de l'adaptation de différents systèmes de gestion des économies ci-dessus (planification, management) aux autres économies notamment dans les pays en développement, cas du Cameroun

L'intégration de nouvelles visions a été assurée au Cameroun par la prise en compte des concepts de protection de l'environnement humain, conservation et utilisation durable dans les plans nationaux exigés par la communauté mondiale dans des supports (Stockoln 1972, Rio 1992) et instruments juridiques (convention/désertification, Biodiversité, climats). Dans ce contexte, le Cameroun a élaboré des programmes, projets qui font l'objet des acquis, problèmes ou difficultés rencontrés et perspectives ou solutions suivants :

### **- Les acquis**

Au lendemain de son indépendance (1961 à 1991) le Cameroun a fondé sa politique de développement sur le système des plans quinquennaux basés sur la vision du Plan de l'ONU de 1977, mettant l'accent sur les orientations environnementales ci-après :

#### **- Vè Plan (1982-1986) et VIè Plan (1986-1991),**

- réflexion sur l'état de l'environnement dans le domaine des effets négatifs de la désertification (pollution industrielle, agression écologique du milieu rural, surexploitation des terres, déséquilibre sylvo-agro-pastoral) par un inventaire général desdits milieux
- 

#### **- PNGE (1996) et le Plan National d'action Forestier (PAFN) (1993)**

- diagnostic des considérations environnementales et fixation des objectifs globaux assortis des plusieurs fiches de projets et une disposition légale de base dans les lois environnementales de 1996 et forestière de 1994 en vue de la maîtrise de la désertification dans la partie septentrionale et son avancement vers la zone humide du Sud Cameroun.
- 

#### **- dans le cadre du projet « Elaboration du Code de l'Environnement du Cameroun » (Rapport interministériel de mars 1997)**

- normes scientifiques et juridiques à collecter ou à élaborer dans le secteur de la désertification en application de la convention concernée

### **- Difficultés ou problèmes rencontrés**

- Faiblesse des orientations sur la lutte contre la désertification dans les différents plans existants due à l'absence de l'assistance coordonnée des donateurs
- Le refus de la demande d'adhésion du Cameroun au CILS après ratification de la CCD pour non appartenance entière du Cameroun à la zone soudano-sahélienne ayant retardé le dernier à traiter avec le Bureau exécutif de la CCD a ralenti le processus.
- Projets de mise en œuvre des orientations isolées, non réellement coordonnées pour absence d'un cadre institutionnel défini dans le PNGE et le PAFN et dans les précédents Plans.

### **- Solutions**

Pour avoir des orientations claires cohérentes et des projets d'exécution conformes aux préoccupations nationales et satisfaisant les conditions des donateurs en l'occurrence la COP III :

- Elaborer les termes des références du PAN sur la base des recommandations de la COP III et obtenir des Fonds pour élaborer au PAN et Projets réalisables et efficaces contre la sécheresse au Cameroun.

## **1.1. Stratégies des plans dans la lutte contre la Désertification dans les différents domaines de gestion !**

### **1.1.2.1- Biodiversité**

#### **a)- Forêts**

L'importance de la zone concernée par le phénomène de désertification (provinces de l'Adamaoua du Nord et de l'Extrême Nord) et l'apparition des premières sécheresses (1969 et

1973), ont amené le Cameroun à accorder une attention particulière à la lutte contre le processus de désertification du milieu naturel dans cette partie de son territoire.

En ce qui concerne le couvert végétal des dispositions appropriées ont été prises par les pouvoirs publics. Elles ont connu des taux de réussite pas très élevés faisant suite à un manque de suivi. La prise de conscience à l'égard de certaines erreurs du passé a conduit à la définition des nouvelles orientations pour le futur. C'est dans cet axe (Acquis, difficultés et perspectives) que nous abordons le volet couverture végétale. Le but étant de montrer l'importance de la lutte contre le phénomène de désertification dans la politique nationale développée dans les plans existants et devant être adaptée dans le PAN selon l'esprit de la convention concernée.

### **- Acquis**

La situation du couvert végétal en terme de préservation de ce dernier a toujours été un souci permanent de la politique nationale du Cameroun à savoir: des dispositions ont été intégrées dans le Ve (1981 - 1986) et le VIe (1986 - 1991) plans quinquennaux de développement économique social et culturel. Des démarches prises auprès du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-Sahélienne (UNSO) ont abouti à l'élaboration des projets ayant pour objectifs :

- Protection de l'environnement (gestion et protection des massifs forestiers existants, reboisement, protection des sols et des eaux, lutte contre les effets de la sécheresse, etc...).
- Actions prévues concernant le couvert végétal (surveillance continue du couvert végétal par le canal des inventaires, des reboisements dans le but de combler les déficits dus à l'exploitation irrationnelle de la ressource végétale).
- Programme d'ajustement structurel et de relance économique avec en bonne place un rôle de rentabilisation à l'optimum du secteur forestier.
- Adoption d'une nouvelle politique forestière intégrant la lutte contre la désertification, protection des zones à écologie fragile, préservation et développement de la diversité biologique des écosystèmes naturels.

En zone de savane sèche il a été question dans la politique ;

- \* d'introduire l'arbre dans les systèmes agraires ;
  - plantation en régie dans les périmètres de reboisement ;
  - la gestion des massifs par la réglementation des coupes, l'amélioration des techniques d'exploitation d'arbres naturels et leur mise en défens ;
  - Développement de la mise en place des arbres à usage multiple (essences fruitières et fourragères) ;
  - Mutation des codes forestiers avec en bonne place la régénération : (ordonnance de 73, loi N° 81 - 13 du 27/11/1981, loi N° 94 - 01 (du 20/01/1994).
  - Erection de 30% du territoire national sous forme d'aires protégées (47,5 millions d'hectares) ;
  - Evolution des structures en charge des programmes de régénération ;
  - création du Fond Spécial Forestier et piscicole : 1970
  - création du Fond National Forestier : 1973
  - Création du Comité Provincial du lutte contre la sécheresse : 1975.
  - création de l'Office National de régénération Forestière : 1982.
  - création de l'Office National de Développement des Forêts : 1990.
  - création de Fond Spécial de Développement des Forêts : 1997.

La protection du couvert végétal en zone de savane sèche s'est aussi manifesté par l'érection de certaines zones forestières en parcs nationaux. Il s'agit :

- Parcs Nationaux WAZA (170.000 ha), FARO (330.000 ha) Bénoué (180.000 ha), NDJIDDA (220.000 ha).
- Adoption d'un plan d'action forestier national (1995) en remplacement du Plan d'action forestier tropical (1989). et du Plan National de Gestion de l'Environnement (1996) dans ces plans sont inscrits des projets assortis d'une composante savane avec l'introduction de l'agroforesterie.
- Les projets de reboisement ci-après ont été engagés dans le département du Mayo-SAVA.
- Reboisement de toutes les villes de grandes agglomérations dans l'ensemble du département.
- 1977 lancement de l'opération «Sahel-vert ». Cette opération a consisté à reboiser de vastes étendues de terrain avec l'aide des populations et des élèves sensibilisés à cet effet sur la protection de l'environnement. 1977 à 1988, plus de 100 ha de plantations.
- 1988 à nos jours réalisation de 600 ha de plantations.
- 1982, Arrondissement de Tokombèré, pour un périmètre de reboisement de 1000 ha, 750 ha ont déjà été réalisés.
- Production des plants par la délégation du MINEF DU MAYO - SAVA avec pour objectif la vulgarisation sylvicole.
- 1983 démarrage du programme de vulgarisation sylvicole d'agroforesterie villageoise avec pour objectif.
- Mise en place d'un programme sylvicole dans les provinces de l'Amadoua et de l'Extrême Nord.
- Encadrement des paysans dans les départements du Mayo Tsanaga et Mayo - sava.
- 1985, démarrage du projet brise-vent de Makary avec pour objectif.
- réalisation des réseaux d'arbres le long des cours d'eau atténuation des effets de l'harmattan, production des plants, plantations.
- 1991 lancement du projet stratégique d'occupation des sols (SOS-Louti -Nord) avec pour objectif de promouvoir des techniques agrosylvo. pastorales compatibles avec la protection de l'environnement en associant les populations à la conception et à l'exécution.

\* Les encadreurs sylvicoles et certaines ONG ont amené les populations à se rendre compte de l'importance de l'arbre dans leur vie.

\* Toujours dans le but de sauvegarder le couvert végétal certains organismes PIAE/GTZ se sont livrés à la vulgarisation et à la diffusion des foyers améliorés (métalliques, en céramique, en trois pierres améliorées).

\* Toutes ces interventions en zone de savane sèche ont donné les résultats suivants :

<b>ZONE</b>	<b>NOM PILOTE</b>	<b>NOM SCIENTIFIQUE</b>	<b>SUPERFICIE (50 ha)</b>
Savane sèche	Eucalyptus	Eucalyptus Camaldulensis	613,70
	Anacarde	Anacardium Occidentale	380,00
	Neem	- Azadirachta indica	

	Dalbergia Cassia Gmélina	- Dalbergia sisso - Cassia siamia - Gmélina arborica	2226,00
Total			3219.70

**SOURCE :** ONADEF : Superficies actualisées compte tenu des dégâts dus à la pression humaine ( feux de brousse, exploitation irrégulière agriculture itinérante, pâturage).

### Difficultés rencontrées

- L'exercice 1989/1990 s'est caractérisé par un arrêt total des activités du comité provincial du lutte contre la sécheresse. La structure est entrée en période latente. Aucune opération prévue n'a vu le jour.
- Les activités de reboisement sont menées de façon ralentie à cause de l'avènement de la crise économique (PAS).
- L'inadaptation de certaines essences et l'absence de maîtrise des techniques de reboisement en zone sèche ont conduit au faible taux de réussite.
- Absence d'un plan de zonage dans la partie septentrionale du pays comportant des directives en matière de gestion de l'espace (foncier).
- Faible participation des populations à la lutte contre la désertification par méfiance au caractère répressif des services forestiers.
- Inadéquation entre les travaux champêtres des paysans et ceux de reboisements effectués.
- L'insuffisance des cadres formés spécialement pour les problèmes spécifiques aux zones de savane sèche (ingénieurs et techniciens forestiers).
- Coûts trop élevés des plantations forestières.
- caractère rude des facteurs écologiques (Conditions pédoclimatiques).
- Pression sur la ressource suite à la demande de plus en plus grande, elle même émanant d'une démographie galopante.
- Aucune protection contre le feu (manque de moyens financiers et humains des services forestiers).
- Centralisation depuis Yaoundé des décisions techniques ayant contribué au faible taux de réussite qu'a connu les projets de reboisement dans la zone.
- L'éparpillement spatiale des projets de reboisement n'a pas conduit à conjuguer les efforts dans la mise en œuvre des programmes de lutte.
- Faible niveau d'aménagement des aires protégées.

### Perspectives.

Toutes les propositions (perspectives d'avenir) en ce qui concerne la lutte contre la désertification, devraient considérer la sauvegarde du couvert végétal comme l'émanation globale d'un processus sectoriel: la maîtrise de l'érosion et du surpâturage ; l'optimisation et la régularisation de la production agricole, forestière et animale avec le soucis de maintenir ou d'accroître si possible la productivité afin de satisfaire les besoins fondamentaux des populations.

- Elaboration des projets de reboisement avec en bonne place la participation des populations et beaucoup plus la négociation avec ces derniers.
- Relance des activités de recherche forestière en zone de savane sèche ce qui nous permettra de trouver une adéquation entre espèces de reboisement adaptées à la rudesse des facteurs écologiques.
- Dotation plus accrue des moyens aux services forestiers. Pour ce faire engager une réflexion en vue d'aboutir à une flexibilité dans l'application des PAS en ce qui concerne le domaine de la protection de l'environnement.

- Une formation exigée pour le personnel en service dans la zone soudano – sahélienne à cause de la spécificité et de la complexité des questions liées à la lutte contre la désertification.
- La réorganisation du CPLS est nécessaire. La grande province du Nord ayant été divisée en trois provinces (Adamaoua, Nord et Extrême Nord), il serait également judicieux d’engager une restructuration de ce comité dans le but de mieux l’orienter aux défis de la protection de l’environnement dans cette partie du territoire.
- Une coopération plus intense avec le secrétariat exécutif de CCD, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, serait d’un très grand apport en ce qui concerne le couvert végétal.

## **b)- Faune**

La réduction progressive des surfaces couvertes par les écosystèmes naturels dans la zone soudano sahélienne a fait l’objet de nombreuses interventions (projets de développement rural, opérations d’aménagement). Si les limites de fonctionnalité de ces écosystèmes déjà fragiles n’ont pas atteint le seuil critique, il n’en demeure pas moins pour les calamités naturelles déplorables ressenties dans la zone : désertification, sécheresse, pénurie d’eau, pestes animales...

### **Les acquis**

Les autorités coloniales dans le souci de l’administration du territoire ont dans les années 30 créé un réseau important de réserves de faune érigées trois décennies plus tard en parcs nationaux (cf annexes).

En effet, la protection des écosystèmes était projetée sur la nature comme une valeur éloignée des utilisateurs immédiats (faible densité de population oblige) et ces parcs étaient soustraits aux activités humaines et leurs limites restant inviolables.

Cet esprit a animé le Législateur de 1981 soucieux de la désertification de plus en plus effective depuis les années 1970. En provoquant la pénurie de certaines ressources naturelles (eau, couvert végétal), le flux migratoire des populations de la zone s’est mis en branle permettant de nouvelles relocalisations .

Les acquis des plans quinquennaux mis sur pied après l’indépendance du Cameroun (au total six plans) ont réorienté la vision coloniale à plus d’attention aux problèmes environnementaux.

Le VI ème plan (1986-1991) particulièrement a élucidé les effets négatifs sur l’environnement dans la zone soudano sahélienne : surexploitation des terres, déséquilibre agro-sylvo-pastoral, agressions écologiques du milieu rural.

Le séminaire de Maroua en 1988 sur la désertification a servi de sonnette d’alarme et ses résolutions ont abouti à la mise en place des projets de développement intégrés tel celui de WAZA-LOGONE, qui dans un autre sens de la gestion de l’environnement obéissait à la Convention de Ramsar sur les écosystèmes humides, les opérations d’aménagement des zones d’intérêt cynégétiques.

De même, les orientations du Sommet de Rio en 1992 ont permis la rédaction du Plan National Forestier (PAFN) suivi du Plan National de Gestion de l’Environnement (PNGE) en 1996. Il a été établi des diagnostics considérables sur l’état de l’environnement.

En 1993, la création du Ministère de l'Environnement et des Forêts a apporté un nouvel esprit sur le plan institutionnel et législatif avec la Loi de 1994 et la protection de la biodiversité. Le projet GEF/biodiversité écosystèmes de savanes a ainsi axé son intervention dans la protection des espèces menacées et sur l'élaboration des plans d'aménagement.

Aussi, le rapport interministériel sur l'«Elaboration du Code de l'Environnement du Cameroun» en 1997 a été d'un apport considérable dans l'amélioration des conditions de vie des populations et entrevoit des interventions interministérielles dans la lutte contre la désertification, favorisant par la même occasion une pluridisciplinarité dans la gestion des écosystèmes.

Ainsi, le Fonds Spécial de Développement de la Faune de 1998 est une illustration des actions à mener dans le cas de la faune, prévoyant des normes scientifiques entrant dans l'application de la lutte contre la désertification au Cameroun. Cela dit, pendant près de 60 ans, le Cameroun est à la recherche des voies appropriées pour gérer son environnement et les ressources naturelles s'y trouvant, tout en essayant de répondre aux exigences de la communauté internationale, aux pressions sous régionales et nationales.

### **Difficultés rencontrées**

Cependant, face à un monde capitaliste et égoïste, la pression sur les ressources naturelles s'enracine et le désert avance.

Nous assistons à la croissance démographique devenue assez importante dans la zone avec l'arrivée des migrants des pays voisins soit pour des activités de chasse, de pêche ou pour la culture du coton. Dans le même sens, il n'y a pas des migrations internes dues à la quête des espaces vitaux.

Il s'est installé un mitage des ressources avec le braconnage industriel, les besoins croissants en bois de feu et de service, une agriculture itinérante sur brûlis et les autres feux des pyromanes. La surexploitation des ressources naturelles est une pratique courante par les hommes, la faune sauvage et domestique qui se retrouvent face à la nécessité d'assurer leurs besoins immédiats.

Il est né des perceptions et des attitudes négatives quant à la gestion des aires protégées, attitudes favorisant la situation d'antagonisme entre les populations locales exigeantes d'un droit d'usage pour lequel elles reprocheraient l'administration de les confisquer, cette exigence est manifeste face à l'influence des touristes et autres chasseurs professionnels qui choquent les populations par l'utilisation de certaines de ces ressources à travers les safaris et les activités de chasse menées dans les parcs sans retombées positives sur leurs conditions de vie. D'où la faible adhésion des populations à la politique de la gestion de la faune.

Il est aussi à déplorer le niveau d'éducation faible et incompatible des populations avec des initiatives de gestion durable de l'environnement.

Une gestion traditionnelle du foncier ; les terres étant conférées par l'autorité féodale du Lamido structurellement rigide.

Bien plus, l'incohérence des projets existants favorise une faible adhésion des populations dans la gestion des projets.

L'administration est clouée face à son personnel vieillissant et au manque de base des données dans le domaine des aires protégées.



Une autre critique est celle de la matérialisation des limites des aires protégées non encore effective. Le rétrécissement des pâturages a favorisé de longs déplacements et la colonisation permanente d'un nouvel espace par la faune sauvage et domestique : d'où le fameux conflit agriculteurs/éleveurs, les éleveurs étant très peu abordables et ayant une difficulté significative sur le changement des habitudes sur l'aménagement des parcours.

Le coût de construction des ranches est élevé. Il faut signaler le non respect des corridors de migration des pachydermes par les populations. Toutes ces situations mettent en exergue les limites que connaît le Cameroun dans la stratégie de lutte contre la désertification.

### **Perspectives d'avenir**

Dans l'impossible d'arriver à interdire l'accès aux ressources, le développement d'une approche participative avec intégration des populations dans la gestion des ressources, suivi de plus d'ouverture des projets et des opérations d'aménagement tant dans leur domaine d'intervention qu'avec d'autres projets sous régionaux.

Les problèmes environnementaux ne devraient plus être résolus superficiellement par un apport d'aide ou de subvention, il faudrait dans la mesure du possible enrayer les véritables causes soient-elles lointaines des problèmes cités. Pour ce faire, il faudrait disposer d'une base de données sur les ressources et leurs utilisations. Définir de façon légale les limites des aires protégées et encourager la politique de création de ces aires.

Dans un autre sens, une étude de localisation de la zone effectivement touchée par le désert est urgente, ensuite doter l'administration (les ministères respectifs d'une cellule de réflexion sur la lutte contre la désertification).

Un développement des pratiques agroforestières va reconstituer l'habitat et le fourrage. Une sensibilisation des populations sur la protection de l'environnement à travers l'alphabetisation des éleveurs, chasseurs et agriculteurs dans le souci de bien véhiculer les principes est nécessaire.

Les interventions sur le terrain doivent être pluridisciplinaires et les financements de certains ouvrages tels que les travaux de construction des ranches réalisés. Il faudrait sédentariser l'agriculture avec un apport significatif des inputs et autres produits phytosanitaires.

Lutter contre le braconnage industriel. L'autorité traditionnelle doit être prise en compte dans toutes les interventions et les moyens de jouer pleinement son rôle doivent lui être accordés.

La révision de la Loi sur le foncier qui date de 1974 est impérative (Ord. N° 74/1 du 06 juillet 1974) de même que la vulgarisation de la Loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

Les populations dépendantes directes des ressources naturelles pour leur existence et leur développement devraient se voir attribuer les retombées économiques des activités cynégétiques et de safari, un certain droit d'usage exclusif afin de mieux lutter contre la pauvreté. (Cf Annexe V)

### **c)- Agriculture, Elevage, Pêche**

L'agriculture, l'élevage et la pêche constituent le poumon des populations menacées par la désertification ; notamment des populations de la partie septentrionale du Cameroun. Les plans quinquennaux ont fait accroître les productions dès l'arrivée de la crise économique, l'engouement des activités dans ce secteur a été sévèrement ému. Le plan d'ajustement structurel (PAS) a

introduit d'autres réflexions en réduisant les orientations des plans. C'est ainsi qu'une nouvelle politique agricole a vu le jour et vise dans le cadre du projet national de formation et de vulgarisation agricole (PNVA) à relancer la production tel qu'en témoignent les résultats probants observés aujourd'hui : les greniers sont pleins de récolte, le bétail pilule, l'alimentation s'enrichit de protéines halieutiques.

Nous nous sommes attardés à relever les acquis, les problèmes et les solutions qui s'en dégagent, afin de présenter une figure réelle des activités suscitées.

## **Agriculture**

### **• Les acquis**

- Le secteur agricole qui est vital dans l'économie camerounaise fait l'objet des acquis suivants :
- Plusieurs programmes agricoles dans les différents plans quinquennaux – Une multitude de compétences techniques – Disponibilité des terres cultivables - Des structures administratives traditionnelles, de Recherches, ONGs, GICs, Sociétés de développement
- - Disponibilité sociologique de la population et de la main d'œuvre - Existence d'un cadre juridique favorable - Nouvelle politique agricole fondée sur la libéralisation généralisée stimulant une augmentation de la production

### **- Problèmes**

- difficultés de conservation des denrées alimentaires à cause d'une longue saison sèche - Pratique agricole réduite à cause d'une courte saison des pluies - Invasion des criquets defoliateurs, des oiseaux migrateurs et des pachydermes dans les plantations agricoles - Manque de coordination des projets dans l'encadrement des agriculteurs - Retard et manque de financement dans la continuité des projets et limitation des surfaces cultivées à cause de la crise économique et des contraintes du PAS - Absence et/ou mauvaise évaluation des projets exécutés - Insuffisance de l'encadrement des populations agricoles - Manque d'étude d'impact de la plupart des projets - Faibles revenus des populations

### **- Solutions**

- Incorporation de la dimension « gestion et conservation durable des ressources naturelles ». - Développer les techniques de conservation des denrées alimentaires appropriées et de cultures de contre saison - Intensifier la lutte contre les invasions diverses de cultures. - Mettre en place une coordination adéquate des projets - Renforcer les capacités managériales - Respecter les échéances de financement des projets - Evaluer chaque projet en fin de réalisation - Renforcer l'encadrement des populations agricoles - Faciliter l'accès aux crédits agricoles. - Engager une réflexion sur l'incompatibilité des contraintes du PAS avec les plans de conservation des ressources naturelles (PAFN)

## **Elevage**

### **- Acquis**

- Peuples habitués aux pratiques d'élevage des bovins et caprins dans la partie septentrionale
- Plusieurs programmes sur l'élevage
- Existence des compétences techniques et scientifiques
- Diversification des structures de l'administration bien répartie dans le secteur

- Existence d'une législation adaptée
- Politique de défense de pratiques d'élevage qui laissent les bêtes en divagation
- Existence des ranches
- Encadrement des populations dans la création et l'aménagement des pâturages par les services traditionnels de l'administration
- Existence des coopératives et banques rurales pour soutenir les efforts des éleveurs
- Existence des services de santé vétérinaire accessibles par les éleveurs.
- Organisation des marchés périodiques regroupant les éleveurs et leurs bêtes, ce qui facilite les échanges commerciaux.
- Possibilité de souscrire des assurances des bêtes
- Existence d'herbes et de fourrage en abondance partout sauf au Nord

### **- Problèmes**

Développement des nouvelles techniques difficilement acceptées par les éleveurs

- Conditions difficiles aux crédits bancaires
- Parcours trop longs pour la recherche des herbes et fourrages dans la partie septentrionale
- Pâturages riches en aliments pendant une courte période de l'année (saison pluvieuse) dans la zone septentrionale
- Conflits entre éleveurs et agriculteurs sur l'exploitation des pâturages aménagés ou non.
- Existence de grands vols du bétail transféré dans les pays voisins
- Ecoulement du bétail réduit par les moyens de transport devenus chers et difficiles. Mais bientôt on aura 250 Km bitumés.

### **- Solutions :**

- Elever le niveau intellectuel des générations jeunes
- Intensifier la sensibilisation des populations en techniques d'élevage
- Rechercher les techniques simples et moins onéreuses qui seront enseignées aux populations
- Alléger les conditions d'accès aux crédits
- Intensifier la coopération entre éleveurs et agriculteurs pour la gestion des terres
- Développer des équipes de vigilances pour la surveillance du bétail
- Résoudre rapidement les problèmes de limites internationales
- Relier le Nord et le Sud par un axe bitumé et non seulement par le chemin de fer
- Intensifier la coopération entre les services administratifs les ONGs et les organisations communautaires

Inciter l'éleveur à planter des végétaux riches en éléments nutritifs du bétail et encourager l'aménagement des pâturages.

## **Pêche**

### **Acquis**

Législation adaptée revue et corrigée en fonction du développement du Cameroun.

- Société de développement des pêches continentales et marines
- Compétence multiples en technique de pêche
- Deux grandes retenues d'eaux artificielles et empoissonnées (Lagdo et Maga) dans la région septentrionale
- Deux grands cours d'eau naturels (Bénoué, Logone) dans la zone septentrionale
- Un grand lac naturel (Lac Tchad)

- Commerce du poisson pêché très florissant
- Un département ministériel en charge des pêches
- Des coopératives des pêches
- Population maîtrisant les techniques de séchage pour la conservation
- Habitudes bien encrées pour la consommation du poisson frais et sec
- Existence du projet Nord Est Bénoué avec une division de pêche de 1989 à 1998 en cours de restructuration. Les objectifs étaient d'améliorer les conditions de pêche de transformation et de commercialisation du poisson dans un équilibre écologique et économique et la conservation du potentiel halieutique de la retenue de Lagdo.

Mais pour le Lac Tchad la dernière phase 1995-1998 a comme objectifs :

- préserver et améliorer la situation économique autour du lac à travers les 3 stratégies suivantes :

- 1°)- Diversification des sources de revenus et protection de l'environnement
- 2°)- Sédentarisation des populations autour du Lac et amélioration des conditions de vie
- 3°)- Stabilisation de la production, environ 8000 tonnes/an à l'aide du financement est du FED.

Au lac Tchad il existe un projet de pêche des pays membres de la CBLT d'une durée de 3 ans. – Les objectifs sont d'évaluer la situation de pêche actuelle sur Lac Tchad , et voir dans quelles mesures la pêche dans la zone peut être faite de façon durable avec les alertes climatiques qui sont importantes dans la zone. Mais les dernières études de l'ORSTOM au Lac Tchad datent de 1964. Le financement est de l'Union Européenne

#### **- Problèmes**

- Rareté des pluies dans la zone septentrionale et rudité des saisons sèches entraînant la disparition temporaire de plusieurs cours d'eau
- Distance trop longue entre les pêcheurs du Nord et les consommateurs du Sud du Pays.
- Tracasseries policières sur les axes routiers
- Existence des coupeurs de route rendant les déplacements.
- Problèmes d'affectation des homologues au projet Nord Est Bénoué car le MINAT qui coordonnait le projet n'a pas de techniciens appropriés.

#### **- Solutions**

- Relier le Nord et le Sud par des voies viables
- Alléger les tracasseries policières au cours des voyages
- Renforcer la lutte contre les coupeurs de route
- Bien définir les tutelles des projets en fonction de tous les aléas

### **1.1.2.2 - Environnement**

#### **a)- Ressources en eau**

Dans sa lutte contre la désertification, le gouvernement a élaboré plusieurs plans, notamment les plans quinquennaux dans les années 1960-1990. Dans l'ensemble de ces plans, l'un des axes privilégiés par le gouvernement a été de façon continue les problèmes des ressources en eau dans la partie septentrionale du pays située dans la zone soudano-sahélienne, donc menacée de désertification. Aussi, la stratégie mise en place était la maîtrise de l'eau.

Dans le cadre de cette stratégie, l'accent a été mis sur la mobilisation de toute forme de ressources en eau disponibles, notamment les eaux de surfaces et les eaux souterraines.

### **Les acquis**

S'agissant des eaux souterraines, plusieurs projets ont été conçus et réalisés avec l'appui des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, dans la perspective de cette maîtrise de l'eau dans la région soudano-sahélienne du pays.

Concernant les projets appuyés par les donateurs multilatéraux, les plus importants sont:

- Le projet «eaux souterraines » initié au début des années 1970. Le projet avait deux objectifs principaux à savoir; faire une évaluation des ressources en eaux souterraines de la région, au double plan quantitatif que qualitatif d'une part et, d'autre part, étudier la faisabilité technique et économique de la mobilisation de telles ressources pour des fins d'alimentation des populations. Ce projet qui a bénéficié de l'appui technique et financière du programme des nations unies pour le développement (PNUD) s'est achevé en 1984. les principaux résultats du projet ont été entre autres;(i) l'établissement des cartes hydrogéologiques de la région, (ii) le renforcement des installations de l'alimentation en eau des deux principales villes de la région (Maroua, Garoua) grâce à la réalisations des nouveaux forages, (iii) le renforcement des capacités nationales en matières de recherche, de planification et exploitation des eaux souterraines, enfin (iv) la disponibilité des informations de base pour le développement d'autres programmes.
- Le programme du fonds spécial d'aménagement rural (FSAR)en deux phases (FSAR I et FSAR II) financé par la Banque Mondiale. Ce programme a permis l'exécution et l'équipement entre 1982 et 1986 d'environ 1000 forages.
- Le programme d'urgence d'hydraulique villageoise (PUHV). Toujours avec l'appui de la Banque Mondiale, il a permis la réalisation de 250 forages.

Pour ce qui des projets ayant reçu l'appui des donateurs bilatéraux, il y a lieu de mentionner en particulier:

- Le programme Japonais des années 1980 qui a permis l'exécution d'environ 700 forages
- Le programme de la Banque Islamique de Développement qui entre 1990 et 1991 a permis la réalisation de 300 forages.

Plus récemment, plusieurs programmes de réalisation des puits et forages ont été initiés par les organisations non gouvernementales (ONG) et caritatives; parmi lesquels, il y a lieu de mentionner: le programme de biefs et puits du Comité Diocésain de Développement du diocèse de Maroua de l'église catholique, concentré essentiellement dans la région des Monts Mandara ou celui de l'Union des Eglises Baptistes du Cameroun (UEBC); le programme de puits de CARE et celui de l'Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement deux ONGs internationaux opérant dans la région.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources en eau de surfaces, plusieurs acquis contribuent à la lutte contre les menaces de désertification dans la région. Il s'agit en particulier de la réalisation de plusieurs retenues et plans d'eau grâce à la construction de plusieurs barrages et digues. Parmi les réalisations les plus importantes figurent notamment:

- Le barrage hydro-agricole de MAGA et les ouvrages associés qui ont parmi le développement de près de 13 000 hectares consacrés à la riziculture;

- Deux barrages réservoirs destinés essentiellement à l'alimentation des principaux centres urbains de la région;
- Une dizaine de barrages colinéaires pour alimenter les populations rurales et leur cheptel en eau;
- Le barrage multi-usages de Ladgo. Il s'agit d'un ouvrage essentiel ayant une contribution multiforme à la lutte contre la désertification. En effet ce barrage contribue au maintien du couvert végétal grâce à la production d'énergie alternative au bois énergie et au développement de la culture irriguée. En outre, les activités de pêches pratiquées sur ce plan d'eau contribue également à la lutte contre la pauvreté par les revenus issues de la vente des produits de la pêche tout en permettant à la fois l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Le projet de développement rural de la région des Monts Mandara, notamment le programme rénovation des barrages colinéaires, programme en cours de réalisation avec l'appui technique et financière de l'Union Européenne.

### **Les problèmes**

Malgré ces multiples programmes et projets, des difficultés et insuffisances existent. Il s'agit en particulier:

Des potentialités en ressources en eau mal exploitées du fait du faible niveau de mobilisation et d'une mauvaise utilisation des ouvrages existants. c'est ainsi que sur un potentiel d'environ un milliard de mètres cubes que constitue l'apport annuel des cours d'eau non permanent dans les Monts Mandara, l'ensemble des retenues de la régions représentent un volume de 11.6 millions seulement. De même la sous utilisation desdites retenues du fait de la faible consommation pour fin d'alimentation ou pour l'agriculture au regard des volumes emmagasinés et compte tenue des longues saisons sèches favorise une perte importante de ces ressources notamment par évaporation.

- D'une répartition inappropriée des ouvrages hydrauliques, de leur petit nombre et de la participation très limitée des populations concernées, ce qui a eu pour conséquences le non recul du phénomène de la désertification, la poursuite de la dégradation de l'environnement en général et la recrudescence de la pauvreté.

Cette approche stratégique qui consiste en la maîtrise de l'eau par le biais de la mobilisation de la ressource pour fin d'alimentation, même si elle a permis d'améliorer les conditions de vie des populations de façon globale, notamment au plan santé, souffre de l'absence d'une vision globale.

### **Perspectives et solutions**

Dans cette perspective, des nouvelles stratégies ont été envisagées, notamment celles du Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE). En effet, le PNGE préconise pour la lutte contre la désertification, un ensemble de politiques et stratégies qui se veulent complémentaires, cohérentes, intégrées et axées dans les domaines d'intervention décisifs. Ces nouvelles stratégies concernent notamment et entre autres une gestion et une exploitation optimales des ressources naturelles et plus particulièrement des ressources en eau. Aussi, ces stratégies s'articulent-elles, s'agissant des ressources en eau autour de :

- (i) l'étude exhaustive des potentialités;
- (ii) l'intensification des ouvrages hydrauliques nécessaires;
- (iii) la formation des populations à la gestion des ressources en eau et;

(iv) une meilleure exploitation des ouvrages hydrauliques existants.

Plus concrètement, il s'agit globalement et entre autres:

- pour l'énorme apport en eau de surface qui est de 1 milliard de mètres cubes d'aller au delà des 12 millions de mètres cubes actuellement mobilisées dans les Monts Mandara par la réalisation d'autres ouvrages et de poursuivre et intensifier la prospection en matière des eaux souterraines;
- pour les ouvrages existants de maximiser leur utilisation par la mise en œuvre des programmes complémentaires en vue d'en faire des ouvrages à but multiples, notamment en matière d'agriculture ou de pêche.

En outre, ces stratégies complètent celles relatives à l'occupation et de la gestion du terroir villageois, à la réduction de la pression démographique. De plus, le développement des capacités locales, notamment en matière des techniques de défense et de restauration des sols, des techniques anti-érosives, des techniques culturales et d'agroforesterie, ont été identifiés comme éléments stratégiques également complémentaires et indispensables pour lutter efficacement contre la désertification.

Dans la perspective de la mise en œuvre de ces nouvelles politiques et stratégies, plusieurs programmes complémentaires sont envisagés dans les principaux domaines pertinents en relation avec la gestion des ressources en eau, à savoir:

- le renforcement des capacités et des capacités institutionnelles en particulier;
- une meilleure gestion des activités agricoles et de la protection des sols;
- la gestion efficace des ressources minières et énergétiques, et enfin,

la gestion du couvert végétal, notamment des pâturages

## **b)- Energie**

En matière de lutte contre la désertification, plusieurs acquis existent dans le domaine de la planification et de l'utilisation des ressources énergétiques nationales. Ainsi, plusieurs projets et programmes ont été élaborés et mis en œuvre dans la perspective de la protection du couvert végétal et particulièrement matériel ligneux d'une part, et, d'autre part, dans l'optique de l'utilisation des potentialités énergétiques de la région.

### **Les acquis**

Les projets et programmes en matière de lutte contre la désertification concernent notamment:

Le projet foyer amélioré, mené par le Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie (MINMEE) en collaboration avec l'Institut de Recherche Géologique et Minière (IRGM). L'objectif visé par le projet est la diminution de la consommation spécifique. Ce projet n'a pu être complété faute de ressources financières;

Le projet charbon de bois du MINMEE ayant pour objectif l'amélioration du rendement de production du charbon de bois;

- La réalisation du barrage de LAGDO qui a permis l'extension du réseau d'électricité en milieu rural.

Au plan institutionnel et réglementaire, des politiques et stratégies ont été mises en place. Ces politiques et stratégies concernent:

- L'appel à la solidarité nationale. Aussi, les prix des hydrocarbures font l'objet d'une uniformisation au niveau national grâce à l'instauration de la péréquation inter-régionale, les

consommateurs de la région sud du pays payant le surcoût au profit des citoyens vivant dans la région soudano-sahélienne;

- La valorisation de l'ensemble des produits pétroliers par le biais d'une péréquation inter produits pour soutenir le prix de gaz et pétrole au détriment du carburant. Une telle politique vise à faciliter l'accès du pétrole lampant et du gaz, deux produits de substitution du bois énergie dans la perspective de réduire la pression sur la coupe de bois.
- La libéralisation et restructuration du secteur de distribution et de transport des produits pétroliers avec une nouvelle réglementation visant une meilleure couverture de la région concernée;
- Enfin la politique de standardisation des emballages et équipements, dans le but de promouvoir et de faciliter l'utilisation du gaz domestique.

Il y a lieu de mentionner l'élaboration du plan énergétique national dont les principales conclusions ont permis entre autres et en matière de la lutte contre la désertification de cibler les éléments stratégiques suivants:

- ? L'utilisation de la biomasse par le transfert du surplus existant dans la région forestière du sud du pays vers la région septentrionale, afin de préserver le couvert végétal;
- ? La poursuite de la recherche et développement ainsi que la promotion des foyers améliorés est prise en compte, dans le but d'optimiser l'utilisation de la biomasse;

Le développement et la promotion des énergies alternatives; il s'agit en particulier de l'éolien et du solaire qui présentent des fortes potentialités dans cette région menacée de désertification.

### **Les problèmes**

S'agissant des difficultés en ce qui concerne la mise à contribution des ressources énergétiques nationales dans les stratégies de lutte contre la désertification, elles sont nombreuses d'une part et sont d'ordre institutionnel et économique d'autre part. Au nombre des difficultés rencontrées figurent entre autres:

- L'inorganisation du sous-secteur biomasse, d'où l'absence d'une adéquation entre l'abondance et le gaspillage de la biomasse dans la partie sud du pays face au déficit localisé de cette ressource dans la partie nord menacée de désertification;
- Une promotion insuffisante de l'hydroélectricité comme source d'énergie alternative face à l'utilisation du bois;
- Une promotion et une utilisation très limitées de l'éolien et du solaire alors que la région possède des potentialités importantes;
- Une sensibilisation et participation insuffisantes des populations concernées et qui par ailleurs doivent faire face à une pauvreté quasi absolue.

### **Perspectives et solutions**

En ce qui concerne les perspectives, le gouvernement manifeste la volonté de poursuivre les politiques et stratégies qui privilégient les projets et programmes les plus porteurs. Ces programmes et projets constituent une expression concrète des politiques et stratégies résultant de la planification sectorielle de l'énergie (PEN) ou de la planification globale de la gestion de



l'environnement et des ressources naturelles (PNGE). C'est ainsi que dans le cadre du PEN, ces nouvelles approches en matière de l'utilisation des ressources énergétiques nationales pour lutter contre la désertification font appel à des nouveaux instruments plus spécifiques. Il s'agit en particulier:

- une politique réglementaire relative à la répartition spatiale des points de vente des produits pétroliers. Celle-ci visera avant tout à instaurer et à encourager l'implantation plus équitable et de manière plus rationnelle au plan économique et sociale des points de distributions, non seulement des carburants, mais également des produits énergétiques à vocation essentiellement domestiques tels le gaz domestique et/ou le pétrole lampant.
- En outre, ces mesures réglementaires seront appuyées et complétées par des projets spécifiques et concrets. Parmi ces projets, il y a lieu de mentionner celui relatif à la vulgarisation de l'utilisation des plaques électriques chauffantes. L'objectif de ce projet est la promotion de l'utilisation de l'énergie électrique comme source alternative au niveau des ménages en lieu et place du bois, dans l'optique de freiner et d'alléger le déboisement par les populations.

S'agissant du PNGE, il préconise l'approche participative comme instrument privilégié de lutte contre la désertification. C'est dans cet optique qu'il est envisagé la mise en place des institutions régionales à l'instar de la MIDIMA, l'implication des ONGs, dans la perspective d'encadrer, de sensibiliser et d'éduquer les populations concernées en matière de lutte contre la désertification en général et à l'utilisation des foyers améliorés et autres énergies alternatives en particulier.

### **c)- Climat et dégradation des sols**

Dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification, les parties se sont engagées entre autres à :

- prendre des mesures envisagées dans le cadre des programmes d'action nationaux pour améliorer la connaissance du phénomène de la désertification et pour surveiller et évaluer les effets de la sécheresse.
- Examiner des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis en matière de lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse.

Dans cette perspective, nous traiterons ici de la composante : **climat, dégradation et utilisation des sols** pour évaluer ce qui a été fait dans notre pays avant et après la signature de la Convention sur la lutte contre la désertification.

#### **- Les sécheresses au Cameroun : un phénomène qui n'épargne aucune région du pays.**

A cause de son extension en latitude du 2° au 12°N, de la présence sur son territoire de hauts reliefs et massifs, le Cameroun subit de diverses manières les sécheresses récurrentes qui frappent depuis de nombreuses années l'Afrique Tropicale.

Si l'on adopte la définition du Sahel par les météorologues qui limitent celui-ci à la bande comprise entre les isohyètes 100 mm et 400-500 mm ou que l'on retient la dégradation du réseau hydrographique comme représentative du milieu sahélien limité au sud par l'isohyète 750 mm, les zones sahéliennes sont limitées au Cameroun à la latitude de Kousséri. Si dans cette partie du pays, les sécheresses revêtent parfois l'aspect tragique rencontré dans les pays en bordure du Sahara, ailleurs, elles se traduisent par une succession d'années déficitaires aux

conséquences économiques inéluctables et par un impact non moins considérable sur les milieux naturels.

Les sécheresses se transposent régulièrement au Cameroun par des déficits pluviométriques sévères qui concernent pratiquement l'ensemble du territoire et un déficit hydrologique encore plus marqué. Les observations des années sèches 1972, 1973 1983, avec un déficit respectif global de - 7,8%, - 5,3% et - 8,1% témoignent de l'ampleur que ce phénomène peut prendre (Annexe A) : Carte 1, 2, 3) même si, au demeurant, les déficits pluviométriques ou excédents sont fréquemment observés chaque année pour telle ou telle station sans qu'on puisse y voir la marque d'un phénomène général. Le tableau 1 annexe B donne une idée des déficits pluviométriques les plus sévères dans certaines stations à l'occasion des sécheresses récentes.

On s'aperçoit alors qu'à l'occasion de ces calamités, aucune région du pays n'est épargnée. La péjoration de la pluviométrie se fait lourdement sentir non seulement au nord du pays au climat soudano-sahélien et régulièrement soumis à ce type d'aléas mais aussi dans le sud forestier et le littoral au climat équatorial et tropical humide.

C'est dire que les conséquences sur les écosystèmes et sur les hommes n'en sont que plus variées. C'est compte tenu de cette diversité que le gouvernement du Cameroun a depuis longtemps et en fonction de l'intensité du phénomène et des effets induits, régulièrement réagi aux effets des sécheresses successives comme le montre les différents plans quinquennaux à travers des projets intégrés de développement et les structures d'intervention en milieu rural dont l'objectif ultime a toujours été de réduire la pauvreté en milieu rural principal facteur de la dégradation des milieux et dont de la désertification.

#### **- Une prise en compte relative des effets de la sécheresse et de la désertification dans les plans quinquennaux de développement**

Cette prise en compte des effets de la sécheresse et de la désertification apparaît en filigrane dans la plupart d'actions entreprises dans le cadre des plans de développement et leur exécution à travers de multiples projets réalisés par le biais des Ministères du Plan, de l'agriculture, de l'eau et de l'énergie, etc, dont nous présentons en annexe C les principaux projets tendant à réduire le problème de la sécheresse et de la désertification. Le tableau 4 ci après nous donne une idée de l'évolution de ces projets par province :

**Tableau 4** : Répartition des projets comprenant un volet de lutte contre la sécheresse et la désertification par province

<b>Répartition des projets par provinces</b>											
	AD	CE	EST	EN	LT	N	N W	OU	SUD	SW	TOTAL
1965 – 1970	1	1	2	2	3	2	2	1	1	1	16
1970 –1975	3	4	3	4	4	5	2	2	2	2	31
1975 – 1980	2	2	3	5	2	7	5	6	2	1	35
1990 –1995	6	9	11	13	9	8	9	11	11	10	97

\* Manque les données pour la période 1980-1995

On s'aperçoit aisément que si dans les années 60, ces actions étaient relativement timides et ne s'inscrivaient que dans le cadre de l'aménagement du territoire, à partir des années 1970, avec le premier paroxysme sec du siècle, le gouvernement camerounais en a fait une de ses priorités

surtout en zone soudano-sahélienne avec le lancement de l'opération Sahel vert. Son action s'est étendue plus tard dans les autres régions du pays où la sécheresse se manifeste aussi par la dégradation de la couverture végétale et des sols.

### **- Sécheresse, désertification et changement climatique**

La dégradation du couvert végétal et des sols contribue à terme à la modification sensible du climat. En effet les activités et produits qui contribuent à l'émission des gaz de serre (G.E.S) sont : l'énergie, l'agriculture, l'élevage, les déchets, les industries, le transport etc. L'annexe D rend compte de l'évolution de l'utilisation des terres et de la production des gaz à effet de serre à l'échelle de tout le pays à partir de l'année de base 1990.

Pour l'année 1990 les émissions de GES des secteurs industrie (ciment), de l'exploitation des terres etc., représentent au total 55802Gg d'équivalent CO<sub>2</sub> ; ces émissions sont composées de 90% de CO<sub>2</sub>, 9% de méthane et 1% des NO<sub>2</sub>. Pour l'année 2030, les émissions de GES représentent au total 12594,1GG d'équivalent CO<sub>2</sub>, qui se répartissent comme suit : CO<sub>2</sub> (83,2%), CH<sub>4</sub> (16%), NO<sub>2</sub>(0,84%). L'émission de ce dernier gaz par le Cameroun restera marginale par rapport aux deux autres sources.

Compte tenu de tout ce qui précède, et de la nécessité de maîtriser les problèmes liés au développement économique du pays en général et ceux de la sécheresse en particulier, le Cameroun a bien avant les années 1990 fait du problème de développement durable et de gestion à long terme des écosystèmes un de ses principaux chevaux de bataille en organisant le tout premier séminaire national de lutte contre la sécheresse et la désertification.

### **- Le séminaire National sur la Désertification.**

Ce séminaire a été organisé du 6 au 10 juin 1988 à Maroua avec l'assistance de l'UNSO et sous la supervision du bureau du PNUD à Yaoundé. Ce séminaire faisait suite à un accord signé en septembre 1986 entre le, gouvernement camerounais et l'UNSO à l'effet de relancer les discussions intersectorielles parmi les différents services et organismes nationaux sur la contribution de la lutte contre la désertification et l'économie camerounaise, et l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre ces fléaux.

On remarquera que l'attention des participants au séminaire s'est limitée au nord du pays considéré comme étant plus vulnérable au processus de désertification entendu comme «un ensemble de phénomènes qui concourent collectivement à la dégradation du milieu. Ces phénomènes déclenchés à l'occasion des sécheresses cycliques qui sévissent régulièrement dans l'ensemble de la zone sahéenne et qui concourent à la baisse progressive de la capacité des sols à soutenir la production agricole ou la réduction voire la disparition du couvert végétal et de la faune. A cela s'ajoute la perte des sols fertiles sous les effets combinés de l'érosion, du soleil, du vent, et de la salinisation. Tous ces phénomènes étant plus ou moins accélérés par l'homme.

Par ailleurs on remarquera qu'après des exposés introductifs portant sur l'évolution écologique de la zone soudano-sahélienne, l'impact de la sécheresse sur l'économie rurale et sur le cadre institutionnel de lutte contre la désertification le séminaire a été organisé en 4 ateliers centrés sur l'agriculture, l'élevage, l'eau, et le couvert végétal. Les conclusions de ces ateliers portent généralement sur les problèmes de développement des différentes activités et notamment en ce qui concerne la météorologie de «la mise à disposition de ceux qui en ont la charge de moyens financiers suffisants pour leur permettre d'être efficaces dans la collecte et le traitement des données ».

## **- Les options prises après la signature de la convention en 1995 et l'implication dans des actions régionales**

Au lendemain des années 1990 et de la signature de la convention en 1995, le gouvernement Camerounais à travers le Ministère de l'Environnement et des Forêts élaboré un Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Ambassade du Canada à travers le Fonds de Coopération Canado-Camerounais) et la Mission Française de coopération. Il s'est surtout agi de voir dans quelles mesures intégrer la dimension environnementale dans les schémas d'aménagement du territoire par rapport aux grands ensembles régionaux.

Dans la zone soudano-sahélienne, la sécheresse et la désertification en provoquant la pénurie des ressources naturelles sont à l'origine de l'exode rural. Les zones les plus frappées par l'érosion et la désertification sont les pentes victimes du surpâturage, des feux de brousse et de l'érosion rapide en saison des pluies. Le déboisement et la détérioration du couvert sont favorisés par l'agriculture itinérante, la pression démographique et la diminution du temps de jachère. Les feux de brousse sont entretenus par les populations rurales soit pour l'agriculture, le nettoyage des pâturages soit pour la cueillette du miel soit pour la chasse.

Dans la zone littorale, les actions entreprises visent la protection des forêts et de la faune soumises à la forte demande urbaine. Le déboisement et l'approvisionnement des populations en bois de cuisine déterminent la déforestation autour des centres urbains. Ce phénomène est manifeste aux alentours de Douala où la mangrove est systématiquement attaquée par la population.

Dans la zone forestière le plan de zonage du Cameroun forestier devrait permettre un meilleur contrôle des ressources, d'éviter la dégradation des ressources naturelles, et une délimitation claire des types de forêts (sanctuaire, enseignement et recherche, réserves écologiques, etc.)

Dans la zone des hauts plateaux, la lutte contre la désertification et la sécheresse devrait permettre de mieux comprendre les mécanismes de la sécheresse en altitude et son impact sur les aménagements humains et les milieux de façon à mieux intégrer la lutte contre l'érosion, la compétition foncière, la recomposition des paysages et de la société face à la variabilité climatique et la crise économique.

Par ailleurs le Cameroun a, en s'impliquant dans des conventions internationales et dans des projets (CILSS, Commission du Bassin du Lac Tchad, Journée Mondiale de lutte contre la sécheresse), traduit dans les faits son adhésion à la convention internationale de lutte contre la désertification et la sécheresse (ANNEXE E).

### **- Connaissance, Surveillance et Evaluation du Phenomene de La Desertification et de la Secheresse**

Le caractère récurrent des sécheresses aurait pu déterminer le gouvernement à mettre en place une infrastructure visant à mieux connaître le phénomène. Or il n'en a rien été et, au contraire, on constate aujourd'hui au contraire une dégradation des infrastructures météorologiques (ANNEXE F) ainsi, alors qu'on aurait pu évoluer vers la multiplication des postes d'observation météorologique, la mise sur pied d'un système d'observation par satellite en vue d'assurer la veille Météorologique Nationale. La climatologie et la météorologie paraissent de plus en plus comme des laissés pour compte alors même qu'on leur demande de rendre compte des phénomènes de plus en plus complexes touchant les problèmes d'environnement en général. Alors que les efforts nationaux ont une portée réduite à cause des effets de la crise économique persistante et se concentrent sur les objectifs de développement à court terme, les partenaires internationaux et autres

bailleurs de fonds portent beaucoup plus leur attention sur des domaines immédiatement rentables comme les forêts accélérant d'autant leur dégradation et refermant le cercle vicieux. De la sorte à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale la convention sur la sécheresse et la désertification semble être le parent pauvre, le laissé pour compte de toutes les conventions, l'attention étant plus portée sur les conséquences du mal que sur le mal lui-même. La signature de la convention sur la sécheresse et la désertification n'a pas permis d'infléchir le cours des événements. De ce qui précède, nous pouvons conclure en soulignant et en recommandant ce qui suit :

## **– Conclusions**

Au total la lutte contre la sécheresse et la désertification n'est pas un phénomène nouveau au Cameroun. La signature de la convention internationale sur ce problème formalise sur ce plan une action entreprise depuis longtemps dans les divers projets de développement. Mais, aujourd'hui comme hier le succès de ces actions est mitigé au regard du caractère récurrent du problème et de l'incompréhension qui semble subsister entre le pays et ses différents partenaires et bailleurs de fonds. Alors qu'interpellé par l'urgence on met l'accent au niveau local sur les conséquences économiques et sociales des sécheresses, les partenaires et bailleurs de fonds internationaux portent leur attention sur des domaines jugés plus porteurs comme les forêts et dont la relation avec les processus de désertification est indirecte. On ne s'étonnera donc pas de constater qu'au niveau national comme au niveau international, la convention sur la sécheresse et la désertification est un laissé pour compte, le parent pauvre des conventions. La dégradation du réseau météorologique, le manque de perspective à long terme en matière de l'étude du climat et de ses aléas sont à cet égard suggestifs. Nous n'avons pas encore malgré nos intentions pris la pleine mesure du climat comme une ressource qu'il faut gérer au mieux.

### **- Les acquis :**

- Un réseau d'observation météorologique,
- Des structures et des compétences nationales d'étude et de recherche sur le climat dans les universités et structures de recherche,
- L'existence de nombreuses publications (articles et thèses sur les climats)
- L'intégration des préoccupations climatiques dans les projets de développement
- L'adhésion du pays dans les structures et conventions internationales d'analyse et d'étude du climat

### **Problèmes rencontrés**

- La multiplicité des structures d'intervention à l'origine de la superposition de leurs aires géographiques, créant ainsi des situations conflictuelles qui ne permettaient pas une utilisation adéquate des moyens mis à leur disposition. De plus ces sociétés relevaient de plusieurs départements ministériels. Tout cela contribua à rendre moins cohérente la politique d'intervention en milieu rural
- Par ailleurs les actions envisagées dans les différents projets visent beaucoup plus à atténuer les effets de la sécheresse et non les causes d'où la dégradation des infrastructures météorologiques (Annexe) alors qu'on se serait attendu à voir leur développement.
- Mauvaise diffusion de l'information climatique,
- Disparition de certaines structures de recherche, du fait de la crise économique.

- Manque de motivation de la part du personnel des services météorologiques et climatologiques,

### **Solutions envisagées et perspectives.**

- Assurer une veille climatique nationale
  - doter les ministères en charge des problèmes climatiques et environnementaux des moyens adéquats pour observer et étudier le climat (réception des informations satellitaires )
  - envisager le climat comme une ressource mobile et donc essentiellement changeante
  - Encourager la recherche dans le domaine,
  - Disposer d'un archivage moderne des données et d'un système informatisé de leur gestion
  - Diffuser régulièrement les résultats des analyses des données.
  - Elaborer des méthodes d'évaluation des incidences du climat et de son évolution sur diverses activités socio-économiques
  - Déterminer les secteurs d'activité sensibles aux variations du climat.
- Engager des actions globales et non ponctuelles sur la sécheresse et la désertification (Cf Annexe 6 (A à F))

### **1.1.2.3- Cadre institutionnel et juridique dans le processus du PAN Camerounais**

C'est un truisme d'affirmer que dans le monde contemporain y compris t les pays en développement dont le Cameroun qui ont hérité la culture juridique des pays du Nord la gestion de l'Environnement est généralement régie par les règles de droit toutes disciplines confondues.

Vu dans ce contexte le droit de l'environnement a pour but de fixer au niveau international et national les règles portant création des institutions chargées de la gestion des ressources et des écosystèmes fixant les normes de leur fonctionnement, le mode de gestion des dites ressources et des écosystèmes, ainsi que les sanctions à la violation desdites règles.

Bien avant les sommets de STOCKOLM et de Rio et même après, le Cameroun a souscrit à une trentaine d'Accords et traités sur la protection de l'Environnement tel qu'il ressort des supports nationaux et internationaux .( PAFN, PNGE, Agenda 21, Registre des traités UNEP 1993).

Tout cet arsenal juridique international à savoir :

- Les instruments dont la première catégorie dite à portée universelle sur laprotection de la nature et des ressources naturelles notamment les conventions concernant :
- La protection du patrimoine mondial ( Paris 1972) ;
- Le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacéesd'extinction (Washington 1973) communément CITES ;
- La diversité biologique ;
- La désertification (Paris 1994) ;
- Les pesticides et produits chimiques dangereux (Rotterdam 1998).

- La seconde catégorie porte sur la préservation et la gestion du milieu marin telles que la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (1982 et celle sur la responsabilité civile pour les dommages dues à la pollution ont été intégrées dans le cadre normatif national opérationnel. Dans ce contexte le cadre institutionnel et juridique de la lutte contre la désertification peut être analysé pour identifier les acquis, les problèmes et les perspectives.

### **1.1.2.3.1- Cadre Institutionnel**

#### **a)- Catégories d'acteurs socio-institutionnels**

Selon le PNGE, composante juridique et institutionnelle, les institutions nationales compétentes en matière de l'Environnement se caractérisent par une grande diversité qui est fonction de leurs mission, objectifs, moyens envergure d'implantation, statut juridique. On distingue deux grandes catégories : les institutions publiques et les institutions privés.

Quelques soient les statuts des institutions, on les regroupe en quatre catégories :

- Les institutions à compétence générale ;
- Les institutions à compétence sectorielle ;
- Celles opérant au niveau local ;
- Et celles à caractère non gouvernemental.

. Les institutions publiques concernent les institutions investies d'une compétence générale.

Il s'agit de :

- Le Gouvernement de la République du Cameroun de 1992 créant le MINEF, restructuré dans le cadre du plan d'organisation des effectifs (POE) parmi les cinq ministères du secteur de développement rural qui comporte le Secrétariat Permanent à l'Environnement chargé de la mise en œuvre du PNGE.
- La commission nationale consultative pour le développement durable
- Les différents projets (GEF-biodiversité...)

**Les institutions dotées d'attributions sectorielles spécialisées collaborant avec le MINEF : les départements ministériels.**

#### **Autres structures spécialisées**

Il s'agit des structures qui ont une sphère d'action spécifique telle que le Comité national d'Hygiène etc. ..

Les institutions opérant au niveau local ou décentralisées.

Il s'agit des communes et des chefferies.

#### **Les institutions à caractère non gouvernemental**

on classe dans cette catégorie :

- Les institutions privées dont celles à caractère associatif telles que les ONG environnementales
- Les institutions privées dont celles à caractère associatif telles que les ONG environnementales.
- Les autres acteurs privés tel que les confession religieuses, les parti politiques, les formations syndicales, les groupements professionnels, les coopératives qui se consacrent chacun à sa manière, à la sauvegarde de l'environnement ou de la gestion des ressources naturelles.

**Prise en compte des orientations environnementales dans le cadre institutionnel et juridique en matière de lutte contre la désertification**

Le Cameroun a toujours recherché utiliser le cadre institutionnel ci-dessus pour fixer les orientations nationales et leur mise en œuvre à travers ses plans, programmes et projets dont les acquis, problèmes et perspectives d'avenir sont les suivants :

#### **b)- Organes de coordination de la CCD**

##### **- Les acquis :**

- **Catégories d'acteurs socio- institutionnels** : Existence des institutions au départ limitées et progressivement multiples et opérationnelles chargées de la lutte contre la désertification depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours
- Avant la convention, la coordination relevait de certaines institutions (ministère chargé du plan) puis dévolue au Ministère de l'Environnement et des Forêts - Après ratification de la convention, mise en place au MINEF d'un Point Focal chargé de coordonner la mise en œuvre de la lutte contre la désertification. - Prévision de la lutte contre la désertification dans l'organigramme du MINEF (SPE) de 1998.

##### **- Problèmes :**

- Absence d'un volet d'étude sur l'analyse du cadre institutionnel sur la lutte contre la désertification dans le PNGE à l'instar des autres secteurs prioritaires dudit plan dont fait partie la mise en œuvre de la convention concernée prévoyant un plan d'action national à part - Retard sur l'acquisition des moyens et la mise en fonctionnement du Point Focal. - Absence d'un dossier sur ce sujet (termes des références) pour convaincre les donateurs - Non traduction des recommandations du séminaire de Maroua en un projet bancable pour bénéficier avantages prévus par la CCD.
- Perte de temps dans les négociations de l'adhésion du Cameroun au CILS finalement refusée pour son état de pays mi-désertique (plus forestier que désertique)

##### **- Solutions**

- Etudier et analyser le cadre institutionnel existant et déterminer son harmonisation pour le suivi de la lutte contre la désertification tel qu'il est fait dans le PNGE concernant les autres secteurs - Doter rapidement des moyens le point focal (renforcement des capacités institutionnelles) apte à engager l'élaboration du PAN
- Intégration sous-régionale africaine centrale de la lutte contre la désertification, cas de la CEMAC pour bénéficier des avantages des programmes régionaux

#### **1.1.2.3.2. Cadre législatif et réglementaire**

##### **a)- Les lois**

Le Cadre législatif et réglementaire porte sur la mise en œuvre du Programme Gouvernemental de refonte et codification de l'arsenal juridique national. Cette activité a permis dans le cadre de l'élaboration du PNGE de :

- modifier la constitution de 1972 pour intégrer les considérations de la protection
- de l'environnement dans celle 1996.
- voter une loi-cadre sur l'Environnement qui définit fondamentalement le cadre juridique lié :



- à la gestion et protection de l'espace.
- au statut foncier rural
- à l'Agriculture, flore et pâturage
- à l'Environnement urbain
- à la gestion des déchets et pollution industrielle et domestique.
- à la protection de l'atmosphère et à la lutte contre la désertification
- aux mines, carrières et hydrocarbures
- aux ressources en eau.

### **- L'application des instruments internationaux au Cameroun**

Elle s'est faite à quatre niveaux :

- L'intégration des normes internationales au droit national
- La gestion quotidienne par l'administration, le secteur privé.
- Le contrôle et/ou la sanction de la violation des instruments juridiques nationaux par l'administration et par le juge.

### **- L'intégration des normes internationales au droit national**

Il s'agit de la ratification des accords et traités des textes élaborés qui ont permis d'incorporer dans le droit interne, les normes scientifiques et techniques prévues par les conventions internationales

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement (MINEF) a lancé depuis 1996 le «Projet Elaboration code de l'Environnement» qui vise à recenser tous les textes législatifs et réglementaires, à les compléter par les nouveaux textes, éditer et publier un code de l'Environnement assorti des recueils sur les conventions et sur les grands arrêts de la jurisprudence en la matière.

Cette étude comprend trois composantes : biodiversité, Environnement, assorti d'un volet désertification et question juridique et a fait l'objet d'un rapport du Groupe de travail interministériel comportant une matrice d'actions indiquant les normes scientifiques à collecter ou élaborer pour appuyer les projets des textes ainsi que des accords de don récemment conclus avec le PNUD.

Les acquis, les problèmes et les perspectives dans ce domaine sont les suivants :

Existence :

- d'une loi sur l'Environnement comportant une disposition fondamentale sur la lutte contre la désertification, ainsi que d'autres lois régissant les secteurs connexes (Agriculture, Forêts, Eau, Energie, etc)
- plusieurs conventions internationales et accords de dons depuis les années 1994 sur la lutte contre la désertification traduits en lois et règlements (sécheresse, biodiversité, climat...)

### **b)- Les Règlements, textes d'applications des lois et organigrammes**

**- Les acquis :**

Dans ce cadre :

- prévision d'élaboration d'un décret portant application de la loi environnementale en matière de lutte contre la désertification en cours dans le cadre du Projet Elaboration

du Code de l'Environnement, comme action prioritaire liée à la mise en œuvre de ladite convention.

- un arsenal des textes réglementaires régissant les projets et les institutions isolés depuis les plans quinquennaux de développement des années 1960 jusqu'à la nouvelle borne environnementale (PNGE)

### **- Problèmes liés aux lois et règlements**

Tous les textes existants sont restés théoriques, peu opérationnels ou inopérants du fait de la crise économique et des contraintes du PAS incompatibles avec les différents plans sur la conservation (PAFN, PNGE) et éventuellement le plan d'action national (PAN) de lutte contre la désertification.

Conditionnalités rigides des bailleurs de fonds au sujet de la mise en œuvre des structures du MINEF chargé de l'Environnement y compris la lutte contre la désertification et ayant longtemps retardé l'application de la convention sur la désertification.

### **- Solutions ou perspectives**

Mise en œuvre du projet d'élaboration du Code de l'Environnement (texte d'application, loi-cadre portant gestion de l'environnement volet sur la lutte contre la désertification, avec l'assistance rapide des donateurs dont une déjà acquise (PNUD et UNSO) et d'autres identifiés par secteur.

Organisation d'un forum sur la lutte contre la désertification où seront débattus les problèmes de l'incompatibilité des différents plans sur la gestion de l'Environnement avec le PAS

## **1.1.3. Approche méthodologique d'élaboration des programmes techniques et projets fonctionnels passés et/ou en cours**

### **1.1.3.1- Méthode diagnostique des expériences passées**

#### **Les acquis**

Pour l'élaboration de ses plans quinquennaux de développement le Cameroun a procédé à la mise en place des comités de réflexion composés des personnes-ressources pluridisciplinaires issues des diverses appuyés institutions par l'assistance technique extérieure en cas de besoin

#### **Problèmes**

La participation de la population au processus s'est limitée à l'avis des députés ou des membres des assemblées consulaires représentant lesdites populations.

#### **Solutions :**

Le Cameroun s'est très vite adapté à la nouvelle donne qu'est l'approche participative (séminaire/atelier de concertation élargi au secteur privé) et s'efforcera pour pérenniser cet acquis lors de l'élaboration de son PAN.

## **Chapitre II : Perspectives d'avenir du Plan d'action National de la Lutte contre la désertification au Cameroun**

Etant donné que le présent rapport a permis d'évaluer les acquis, les progrès accomplis par le Cameroun dans le processus de l'élaboration du PAN ; les perspectives concernent les trois axes d'action que l'on pourrait appeler « objectif principal » à savoir :

- identification des programmes prioritaires
- renforcement institutionnel du point focal du Gouvernement
- renforcement des capacités des organisations non gouvernementales (ONG), organisations communautaires (OC)

### **2.1- Soutien des donateurs et coopération sous-régionale**

#### **2.1.1- Soutien des donateurs**

Les axes d'action ci-dessus sont décomposés en un ensemble d'activités en même temps qu'elles prennent en compte d'une part les éléments du Mémoire d'accord UNSO concernant les modalités d'exécution du processus de l'élaboration du PAN, et d'autre part de ceux de l'accord de don Cameroun /PNUD relatif à la mise en œuvre du PNGE.

Parmi les activités liées aux domaines ci-dessus mentionnés, certaines sont déjà estimées (chiffrées) en tenant compte du programme de financement de l'appui catalytique de l'UNSO au PAN/CAM ; il s'agit des activités ci-après :

- sensibilisation d'information
- préparation et appui au processus consultatif régional
- renforcement institutionnel du groupe du Point Focal et formation du personnel
- mise en place et renforcement des capacités des OC et des ONG, afin de leur
- permettre de participer et de contribuer de manière plus efficace au processus du PAN
- Initiation de stratégies novatrices de mobilisation des ressources au niveau local.

#### **- Soutien des donateurs attendus ou à chercher**

Les activités non chiffrées correspondent aux perspectives auxquelles ont abouti les Les experts chargés de la rédaction du présent rapport, cas des études sectorielles. Il s'agit du planning d'activités pour la préparation du PAN/Cameroun envisagé dans le MémoireMINEF/UNSO ( cf Tableau en annexe 3)

Dans ce cadre certaines activités sont déjà financées par l'accord de dons PNUD conclut avec le Cameroun. Il s'agit de l'élaboration des textes d'application de la loi-cadre sur la protection de l'environnement et de l'élaboration du Code de l'Environnement .du Cameroun. (cf Tableau en annexe 4)

Dans ce contexte les perspectives prévues par le présent rapport devront permettre au Gouvernement de demander les décaissements des fonds prévus au du Mémoire pour entamer les activités ci-après :

- descente sur le terrain des experts de la Cellule de la CCD

- organisation du premier Forum national sur la désertification
- Préparation des termes de références des études sur l'élaboration du PAN dans les domaines de gestion de la lutte contre la désertification ci-après :

#### **- Perspectives (Stratégies et Plans de développement)**

Pour avoir des orientations claires, cohérentes et des projets d'exécution conformes aux préoccupations nationales et satisfaisant les conditions des donateurs en l'occurrence la COP III :

- Elaborer les termes de références du PAN sur la base des perspectives du présent rapport et des recommandations de la COP III et des objectifs de la CCD afin d'obtenir des Fonds pour élaborer le PAN et Projets réalisables et efficaces contre la sécheresse au Cameroun.
- Organiser d'urgence le Forum prévu par le Mémoire Bureau UNSO Cameroun pour lancer le processus de l'élaboration du PAN

#### **- Perspectives (Couvert végétal)**

Elaboration dans le contexte du PAN d'un cadre indicatif d'utilisation des terres dans la partie septentrionale du Cameroun destiné à servir d'outil de planification d'orientation et d'exploitation des ressources naturelles.

Pour atteindre cet objectif, il est opportun de réaliser les activités ci-après :

- Elaboration d'une dizaine de cartes thématiques :
  - Occupation humaine \* Unités écologiques \* Sensibilité à l'érosion \* Aptitude pour l'agriculture \* Accessibilité \* Organisation du milieu forestier \* Risques climatiques \* Autres potentialités
- Préparation et adoption du décret instituant un cadre indicatif d'utilisation des terres en zone septentrionale
- Recrutement des consultants pour mener certaines des activités prévues et tenue des séminaires pour évaluer leurs rapports
- Formation et recyclage du personnel en service au niveau des organes de cartographie gouvernementaux (CETELCAF – ONADEF)

#### **- Perspectives (Faune)**

Intégrer et/ou renforcer dans des aires protégées existantes ou à créer dans les zones touchées par la sécheresse la lutte contre la désertification

Les actions alternatives concourant à la lutte contre la désertification sont ci-après :

Renforcement de la protection de la biodiversité :

- Renforcement de la lutte contre le braconnage
- Dynamisation du game-ranching et de l'écotourisme
- Initiation des micro-projets (agriculture – collecte, transformation et commercialisation des dépouilles d'animaux résultant de la chasse sportive)
- Engagement, renforcement et valorisation des recherches sur la domestication de la

faune sauvage.

- Création des ranches dans ce domaine.

#### **- Perspectives dans le domaine du climat et de la dégradation des sols**

- Assurer une veille climatique nationale et doter les ministères en charge des problèmes climatiques et environnementaux des moyens adéquats pour observer et étudier le climat (réception des informations satellites )
- Envisager le climat comme une ressource mobile et donc essentiellement changeante
- Encourager la recherche dans le domaine, et relancer les programmes de recherche y afférent.
- disposer d'un archivage moderne des données et d'un système informatisé de leur gestion,
- diffuser régulièrement les résultats des analyses des données.
- Elaborer des méthodes d'évaluation des incidences du climat et de son évolution sur diverses activités socio-économiques
- Engager des actions globales et non ponctuelles sur la sécheresse et la désertification et déterminer les secteurs d'activités sensibles à la variabilité du climat.
- Assurer un meilleur encadrement du personnel des services météorologiques et climatologiques ainsi que des chercheurs par des primes appropriés.

#### **- Perspectives (Agriculture)**

- Développer les techniques de conservation des denrées alimentaires appropriées et de cultures de contre saison
- Intensifier la lutte contre les invasions diverses de cultures.
- Renforcer l'encadrement des populations agricoles
- Engager une réflexion sur l'incompatibilité des contraintes du PAS avec les plans de conservation des ressources naturelles (PAFN)

#### **- Perspectives (élevage)**

- Intensifier la sensibilisation des populations en techniques d'élevage,
- renforcer la coopération entre agriculteurs et éleveurs pour une gestion paisible de terre d'une part et entre ces derniers les administrations, les ONGs, et les organisations communautaires
- Rechercher les techniques simples et moins onéreuses qui sont enseignées aux populations
- Dynamiser les équipes de vigilance pour la surveillance du bétail
- Inciter l'éleveur à planter des végétaux riches en éléments nutritifs du bétail et encourager l'aménagement des pâturages

#### **- Perspectives (Cadre institutionnel et juridique de la Lutte contre la désertification)**

Mise en œuvre du projet d'élaboration du Code de l'Environnement du Cameroun ( décret d'application de loi-cadre, volet lutte contre la Désertification, avec l'assistance rapide des donateurs dont une déjà acquise (PNUD et UNSO) et d'autres identifiés par secteur.

- Organisation du forum national prévue par Mémoire UNSO où seront débattus :
- les problèmes de l'incompatibilité des objectifs des différents plans sur la gestion de l'Environnement avec les contraintes du PAS.

- L'échange des idées sur les termes de références des études scientifiques d'approfondissement de celles prévues au PNGE pour aboutir au volet du PAN dont le cadre institutionnel et juridiques sera le décret d'application de la loi-cadre sur la désertification

### **2.1.2- Coopération sous-régionale**

Le Cameroun est partie à la convention sur la lutte contre la désertification et a droit aux avantages liés aux objectifs de celle-ci prévus à son article premier pour maîtriser ce phénomène dans ses trois provinces septentrionales gravement touchées par la sécheresse. Il pratique depuis longtemps . Une coopération diversifiée avec ses partenaires multilatéraux et bilatéraux aussi bénéfiques à cet effet, dont les acquis, problèmes et perspectives sont les suivants :

#### **Les acquis**

Le Bureau des Nations Unies UNSO a contribué au séminaire de Maroua de 1988 sur la lutte contre la désertification

Le PNUD a conclu en 1998 un mémorandum d'accord et un accord de don sur l'élaboration du PAN au Cameroun.

- Le Cameroun est membre des organisations sous-régionales (CBLT, CDEAC, CEMAC) avec les pays voisins immédiats

avec qu'il partage ce fléau écologique qu'est la sécheresse (Tchad, RCA, Nigéria, Gabon, République du Congo).

#### **- Problèmes :**

Refus de l'adhésion du Cameroun au CILS pour partager les avantages des programmes sous-régionaux dans le cadre de l'expérience (CILS/CEDEAO, IGAD, SADC, UMAC) indiqués dans le guide de rédaction proposé par la COP I de la CCD)

#### **- Solutions :**

Comme proposé par la COP I de la CCD, le Cameroun va exploiter l'opportunité offerte pour consulter ses voisins membres de la CEMAC souvent représentée à la COP de la CCD pour encourager l'intégration du volet lutte contre la désertification dans les programmes sous-régionaux de cette institution afin de permettre aux Etats d'en bénéficier des avantages des Etats membres.

Les Etats de la zone forestière devraient freiner l'avancement du désert par la conservation et la gestion durable des forêts.

Le Cameroun est partie à la convention et a droit aux avantages liés aux objectifs de celle-ci prévus à son article premier pour maîtriser ce phénomène dans ses trois provinces septentrionales gravement touchées par la sécheresse.

#### **- Conclusion**

Compte tenu de ce qui précède il y a lieu de conclure que :

Le Cameroun a engagé l'élaboration de son plan d'action contre la désertification bien avant la convention dans ses plans de développement et dans les plans de gestion de l'environnement et d'action forestier comportant un volet lutte contre la désertification.

- en se basant sur la vision écologique, en utilisant les approches méthodologiques, les moyens et l'assistance propre à chaque époque.

Les approches ou stratégies et les domaines exigés par la convention à son article premier n'ont pas été certes prises en compte à cause de l'absence du guide de rédaction des rapports nationaux qui ne venait que d'être publié.

A partir du dépôt du présent rapport au Secrétariat de la CD pour la COP III après sa validation par l'atelier, national de mi-juin 1999 le Cameroun est rassuré

## Annexes

### ANNEXE 1

#### PROGRAMME DE FINANCEMENT DE L'APPUI CATALYTIQUE DE L'UNSO AU PAN CAMEROUN (en \$ US)

LB	ACTIVITES	PERIODE	TOTAL
		JANVIER-JUIN 99	
15.00	<b>MISSION</b>	4 371	
15.01	. Voyages d'études à l'intérieur du pays par les membres de la Cellule nationale de coordination		
15.99	<b>TOTAL PARTIEL</b>		4 371
17.00	<b>EXPERTS/CONSULTANTS NATIONAUX</b>		
	. Stratégie de communication	2 622	
	. Participation et partenariat	2 622	
	. Mécanisme de financement et de mobilisation des ressources	2 622	
	. Etat de la désertification au Cameroun et expériences LCD		
17.99	<b>TOTAL PARTIEL</b>		7 866
19.00	<b>TOTAL PERSONNEL</b>		
40.00	<b>EQUIPEMENT</b>	4.500	
45.01	. Equipement informatique et accessoires		
49.00	<b>TOTAL EQUIPEMENT</b>		4 500
50.00	<b>FONCTIONNEMENT/DIVERS</b>	2 622	
51.01	. Acquisition de fournitures de bureau et multiplication des documents produits		
53.00	<b>Divers</b>	21 476	
53.01	Concertations décentralisées		
53.02	Concertations par catégorie d'acteurs		
	. ONG et associations		
	. Communicateurs		
	. Religieux		
	. Secteur privé		
	. Producteurs ruraux à déterminer		
53.03	Appui aux ONG	8 000	
59.00	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT/DIVERS</b>		27 098
99.00	<b>TOTAL BUDGET</b>		48 835



## ANNEXE 2

### PLANNING D'ACTIVITES POUR LA PREPARATION DU PAN CAMEROUN

N°	Activités	Période	Responsable	Appui	Financement	Observations
1	Information et sensibilisation	Tout au long du processus	Cellule nat. Coordin.		UNSO	
2	PROCESSUS CONSULTATIF 1.1 Préparation des documents des concertations 1.2 Concertations décentralisées 1.3 Concertations par catégorie d'acteurs . ONG et associations . Communicateurs . Religieux . Secteur privé . Producteurs ruraux à déterminer	Janvier 1999 Février-Mai	Cellule nat. Coord. ONG/RIOD Cellule nat. Coord.	Consultant UNSO CILSS (éventuellement)	UNSO	
3	Rapports de synthèse des concertations (décentralisées et par catégorie d'acteurs)	Juin 1999	Cellule nat. Coord.			
4	Appui aux ONG	Février-Juin	Cellule Nat. Coord/ONG			
5	ETUDES A REALISER 1.1 Elaboration des TDR des études 1.2 Réalisation des études : . Stratégie de communication . Mécanisme de financement et mobilisation des ressources . Participation et partenariat . Etat de la désertification au Cameroun et expérience LCD	Janvier 1999 Janvier 1999 Janvier 1999 Juillet 1999	Cellule nat. Coord.		UNSO UNSO	
6	VOYAGES D'ETUDES	-	Cellule nat. Coordin. Point Focal du pays		A rechercher	Pays et période à déterminer
7	Renforcement des capacités de l'ONC . Acquisition Matériel/Equipement	Juin 1999	Cellule nat. Coordin.			Synthèse des études réalisées – Dossiers du forum, Invitations,...
8	Préparatifs du Forum	Juin- Juillet 1999				
9	Tenue du premier forum	Juillet 1999	Cellule nat. Coord.			
10	Elaboration du PAN	Août/Novembre	Cellule nat. Coordin.			
11	Forum de validation	Novembre 1999	Cellule nat. Coordin.			
12	Mise en oeuvre	A partir de 2000	Divers acteurs	Partenaires nationaux et extérieurs	A rechercher	

### Annexe 3

#### Liste des experts nationaux et personne d'appui

Noms et prénoms	Références	Rôles	Thèmes
M. SIDA Amaddée	Ingénieur du Génie Civil MINEF /Yaoundé Tél/Fax 237/23-92-36	Coordonnateur	
MBOUEGNONG Pierre Tél/Fax 237/23-92-29 Email : mbouegnong@camnet.cm	Cadre Juriste, Expert en droit national et international de l'Environnement et en management public MINEF/Ydé	Facilitateur	Cadre institutionnel et juridique = stratégie et plans
EYA'ANE NSENGUE Bannister	Ingénieur des Eaux et Forêts	Expert	Faune/Agriculture/Environnement/Elevage/Pêche
MBARGA Narcisse Tél: 22-34-78 BP 3147 Ydé-Messa	-//-	Consultant	Forêts
MBARGA MBARGA ENYEGUE Michel	-//-	-//-	Faune
Dr TEKEU Jean Claude	Ingénieur des Techniques Hydrauliques et PHD Génie de l'environnement MINEF/Ydé	-//-	Eau et Energie
Dr TSALEFAC Maurice <a href="mailto:Mtsalefac@hotmail.com">Mtsalefac@hotmail.com</a> ou <a href="mailto:credca.cew@camnet.cm">credca.cew@camnet.cm</a>	Professeur de Géographie à l'Université Ydé I	-//-	Climat
ONANA MEBENGA Roger	Ingénieur électromécanique	Cadre d'appui	
NCHAMUKONG Emmanuel	Traducteur principal	-//-	Traduction résumé rapport
MBELLA Timothée	Agro-juriste	-//-	
TCHAKOUNTIO Dolette	Conseiller principal de Jeunesse et d'Animation	-//-	
Mme AZOMBO née MENDO KANE Honorine	Secrétaire informaticienne	Personnel d'appui	

## Annexe 4

### BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

- Plans de développement économique, social et culturel du Cameroun 1982/1986/1991
- PNGE : Analyse des considérations environnementales dans les schémas d'aménagement du territoire : MINEF/Décembre 1995
- Séminaire national sur la désertification : Maroua 6-10 Juin MINPAT/Rapport final
- Séminaire national sur la gestion de l'environnement au Palais des congrès 15-13 Novembre 1993
- Politique Forestière du Cameroun MINEF 1995
- Plan National d'Action Forestier MINEF 1995 (PAFN)
- Rapport National sur la mise en œuvre de l'Agenda 21, MINEF 1997
- Programme d'activités et Budget des Fonds Spéciaux de développement des Forêts et d'aménagement et d'équipement de conservation et de protection de la Faune Exercice 1998/1999, MINEF Janvier 1998.
- Rapport du Groupe de Travail Interministériel préparatoire de la réunion des donateurs sur l'application des conventions prioritaires dans le cadre du Projet « Elaboration du Code de l'Environnement au Cameroun », Mars 1997
- Convention sur la diversité biologique, sur la lutte contre la désertification et les changements climatiques Rio de Janeiro 5 Janvier 1992
- Registre des traites sur l'environnement PNUE/ELIPAC, 1993
- Loi 96 sur l'environnement et sur le régime des forêts et la pêche 1994
- EREDCAS/CEW : Base de données sur les climats du Cameroun
- Suehel J.B. (1988) les climats du Cameroun, thèse d'Etat. Univ. Bordeaux III
- Olivry J.C. (1998) : Fleuves et rivières du Cameroun, thèse d'état ORSTOM, série mémoires et thèses
- TSALEFAC (1979) : Les oscillations climatiques actuelles au Cameroun septentrional, Mem. Maîtrise Univ. Yaoundé Dépt de Géographie
- TSALEFAC (1999) : Variabilité climatique, crise économique et Dynamique des milieux agraires sur les Hautes Terres de l'Ouest du Cameroun, thèse d'Etat, Dépt. De géographie. Université de Yaoundé I.
- Cadre Juridique des mesures Administratives relatives à l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone dans le contexte du Protocole de Mont Réal et du Fonds multilatéral par MBOUEGNONG Pierre, Expert Juridique MINEF/CAMEROUN (8 Juillet 1997)
- Expériences étrangères en matière de législation environnementale par Maurice KAMTO, séminaire sur la sensibilisation des décideurs camerounais aux problèmes de l'environnement 05 Juin 1996, HILTON Hôtel, Yaoundé
- Expériences législatives et institutionnelles sur la gestion durable des ressources génétiques, cas du Cameroun, IUCN/News letter, Avril 1996, Page 7 et 10 par MBOUEGNONG Pierre, DAJ/A/MINEF, Ancien membre de la commission de Droit de l'Environnement de l'UICN
- Rapport du séminaire de Bamenda du 22 au 24 Avril 1996 sur la coordination des intervention des donateurs sur les forêts tropicales sponsorisé par le PNUD, MINEF Mai 1996.
- Applicabilité de la législation et de la réglementation forestière dans le cadre de la mise en place des plans d'aménagement forestier : cas de DENG-DENG, SO'O LALA, LOKOUNDJE-Nyong : Par MBARGA Narcisse Lambert, Mémoire de fin d'étude : Dschang/FASA/DEPFOR Octobre 1998.
- Les infractions environnementales et leur répression par le Code Pénal conférence INECE, 14 au 23 Novembre 1998 Monterey, USA Volume 1 p. 387 par MBOUEGNONG Pierre Expert Juridique Cameroun

- Cadre institutionnel et juridique du secteur de l'environnement, Conférence des responsables centraux et extérieurs du MINEF, Septembre 1998 par MBOUEGNONG Pierre.
- Planification et croissance par Charles BETTELHEIM . Imprimé le 4 juillet 1968 sur LES PRESSES DE L'IMPREMERIE BUSSIERE, Saint-Armand (Cher) n° d'édition 155 France
- ONADEF/MAI 1994, les efforts du Cameroun pour assurer l'aménagement durable de ses forêts tropicales d'ici l'an 2000.
  - Août 1991, Relance de l'opération « Sahel vert » au Cameroun
  - Juillet 1992, Schéma d'aménagement de la zone sondano – Sahélienne MINPAT/DATE.
  - MEKOALE AYI : Janvier 1992 Protection de l'environnement dans le département du Mayo -Sava In Flamboyant N°35, Septembre 1992.
  - Régénération forestière synthèse des activités pour les exercices 13/94 - 94/95 - 96/97, ONADEF/DP/BCT.
  - MBARGA Narcisse - Octobre 1998 applicabilité de la réglementation et de la législation forestière dans le cadre de la mise en place des aménagements forestiers au Cameroun : cas de SO'O LALA, DENG-DENG, LOKOUNDJE-Nyong. Mémoire de fin d'études Dschang/FASA/DEPFOR.
  - Rapport d'activité du comité provincial de lutte contre la sécheresse (CPLS) : exercices 1986, 1987,1988,1989,1990,1991 – MINPAT
  - UICN, 1997. Plan directeur d'aménagement du Parc National de Waza. 63 pages + annexes.
  - PNUD/UNESCO, 1999. Programmation des Activités en matière de l'environnement au Cameroun. Rapport de l'écologue. 62 pages + annexes
  - WWF, 1996. Projet de conservation et de gestion de la biodiversité au Cameroun. Ecosystème savane. Document du projet.
  - MBARGA MBARGA ENYEGUE Michel 1997. Monographie de la chasse sportive dans le Nord-Cameroun. Rapport de stage pré-professionnel. Université de Dschang 33 pages.
- GARTLAN S, LEAKEY R, 1988. Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (document de travail). Dossier d'exécution. Annexe 1. Cameroun UICN/FED : 33 pages

## Annexes V

### 1. Les aires protégées dans la zone soudano-sahélienne

Province	Toponyme	Statut	Superficie	Création	Objet
Extrême-Nord	Waza	PN	170000 ha	1934	Protection du patrimoine
	Kalamaloué	PN	5400 ha	1947	«
	Mozogo Gokoro	PN	1400 ha	1932	«
Nord	Benoué	PN	180000 ha	1932	«
	Faro	PN	330000 ha	1932	«
	Bouba Ndjidda	PN	22000 ha	1947	«
Adamaoua	Pangar djerem	RF	480000 ha	1968	«

#### Légendes :

Waza et benoué sont des réserves de la biosphère

PN = Parc National

RF = Réserve de Faune

### 2. Aires protégées proposées et en projet dans la zone soudano-sahélienne (GARTLAN, 1988 ; MINEF, 1995)

Province	Toponyme	Superficie (ha)	Rôle
Adamaoua	<b>Tchabal mbado</b>	<b>30000</b>	<b>Forêt de protection</b>
	<b>Mbam et Djerem</b>	<b>353180</b>	<b>Parc en cours de création</b>
	<b>Mayo Banyo/ Faro</b>	<b>208700</b>	<b>Forêt de protection</b>
	<b>Pamare</b>	<b>9000</b>	<b>Réserve de faune</b>
	<b>Falaise de Ngaoundére</b>	<b>173750</b>	<b>Réserve de faune</b>
	<b>Bankim</b>	<b>2000</b>	<b>Réserve de faune</b>
	<b>Ndoumba Bello</b>	<b>225</b>	<b>Réserve de faune</b>
	<b>Adamaoua</b>	<b>300000</b>	<b>Zones cynégétiques</b>
Nord	<b>Kalfou</b>	<b>4000</b>	<b>Réserve de faune</b>
	<b>Njikorké</b>	<b>100000</b>	<b>Zones cynégétiques</b>
Extrême-nord	<b>Tokombéré</b>	<b>100</b>	<b>Forêt de protection</b>
	<b>Lac Tchad</b>	<b>173000</b>	<b>Réserve de faune</b>
	<b>Zebe</b>	<b>380</b>	<b>Forêt de protection</b>

**Annexe 6**  
**Annexe A : Définition des termes**

Le sens de ce terme est souvent controversé et utilisé à tort.

**La sécheresse** exprime une situation météorologique, plus ou moins brève ou prolongée, à l'intérieur d'une zone climatique déterminée.

Le **désert** fait appel essentiellement à la distribution des êtres vivants et à leur écologie : en fait c'est l'appauvrissement et, à la limite la disparition du couvert végétal (et corrélativement de la faune associée) qui exprime le plus clairement la notion de désert.

- Si la progression des déserts est liée à la sécheresse, la désertification résulte pour l'essentiel, de l'influence de l'homme sur des écosystèmes vulnérables venant aggraver celle des sécheresses apparaissant de façon naturelle. Parmi ces causes on peut citer :

- 
- La mise en culture des sols,
- Pratiques agricoles favorisant l'érosion,
- Exploitation excessive des ligneux, en particulier comme bois de feux,
- Mode d'irrigation imparfait,
- Accroissement de la pression animale concentrée autour d'un forage,
- Surpâturage et surcharge pastorale etc.

Autrement dit, la désertification est dans une large mesure un phénomène d'origine humaine, plus démographique que climatique. Là où la population dépasse un chiffre compatible avec une exploitation écologiquement équilibrée, un seuil est atteint et dépassé, au-delà duquel c'est le péril et parfois le désastre. *« It has been estimated that about 9 millions km<sup>2</sup> of the world's arid lands have been turned into deserts over the past half century ; one-third of that areas is in Africa. The phenomenon affects directly and immediately some 80 millions persons in the world and 30 millions in Africa. If the present human population growth rate remains substantially unchanged for the next 15 years, desertification will affect 4 millions km<sup>2</sup> and 45 millions people by the year 2000. »*

**Annexe B : Les déficits pluviométriques les plus sévères dans quelques stations représentatives (3 cartes)**

**Tableau1** : Déficit pluviométriques les plus sévères enregistrés dans les différentes régions

<p><b>Hautes terres de l'Adamaoua</b> <b>Station de Ngaoundéré</b> Déficit pluviométriques les plus sévères</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 22,3% en 1945</li> <li>- 21,6% en 1950</li> <li>- 19,7% en 1970</li> <li>- 9,4% en 1973</li> <li>- 13,4% en 1977</li> <li>- 29,7% en 1983</li> </ul>	<p><b>Hautes Terres de l'Ouest du Cameroun</b> <b>Station de Dschang</b> Déficit pluviométriques les plus sévères</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 13,6% en 1950</li> <li>- 23,8% en 1971</li> <li>- 14,55% en 1970</li> <li>- 15,33 % en 1972</li> <li>- 15,5% en 1973</li> <li>- 14,10% en 1983</li> </ul>
<p><b>Plateau sud Camerounais</b> <b>Station Yaoundé :</b> Déficit les plus sévères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 13,6% en 1951</li> <li>- 16,1% en 1958</li> <li>- 17,1 % en 1961</li> </ul>	<p><b>Littoral</b> <b>Station Douala-Méteo</b> Déficit pluviométriques les sévères</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25,7% en 1937</li> <li>- 25,36 % en 1939</li> <li>- 25,37% en 1944</li> </ul>

- 14, 6% en 1963	- 24,41 % en 1938 - 21,6 % en 1972 - 20,4% en 1973 - 36,36 % en 1983 - 40, 0% en 1984
------------------	---

ANNEXE C : Actions entreprises contre la sécheresse et la désertification dans le cadre des plans nationaux de développement économique

Le **Tableau 1**: Date de création des structures d'intervention en milieu rural

Année de création	Plans quinquennaux et structures d'intervention
Août 1960	CFDT, SFCT, SEM
1965	WADA
	<b>2ème Plan quinquennal</b>
1966	1ère Zapi du centre-sud (Mengueme)
1967	1ere Zapi de l'Est (Nguelemendouka) – SOSCUCAM
1968	SOCAPALM
1969	CENADEC- SOMUDER
1970	SODENKAM UNVDA OCB
	<b>3ème Plan quinquennal</b>
1971	SEMRV
1973	MIDEVIV, FONADER, NE Benoué, MIDENO
1974	CENEEMA
1975	SODECAO, HEVECAM, SODEBLE-SODECOTON-MIDERIM CAMSUCO, Office Céréalière
1977	SODERIM, Ancienne MIDERIM

**Tableau 2 : Actions à mener contre la désertification dans le cadre du 5ème plan**

Province	Type d'activités à mener	Niveau D'intervention
Province de l'Ouest	Reboisement en savane	régional
	Régénération des zones exploitées	idem
Province du nord	Protection et aménagement de 3000 ha de peuplement forestier	Adamaoua
	Lutte contre le braconnage et les feux de brousse	Benoué
	Plan d'occupation des sols et protection contre l'érosion	Benoué
	Création des plantations villageoises et lutte contre les feux de brousse et la coupe anarchique des forêts	Benoué
	- Opération Sahel vert - création de réserves forestières et des plantations forestières à vocation de brise vent - Lutte contre les feux de brousse et la coupe anarchique	Diamaré

	des forêts	
	- Reboisement des zones stratégiques - Renforcement de la recherche forestière	Logone et Chari
	- création d'une antenne de recherche de sylviculture - aménagement du peuplement existant - création de plantations villageoises	Margui Wandala

Le 6<sup>ème</sup> plan a mis l'accent sur :

- l'évaluation de la consommation de bois de chauffage dans les principales villes et agglomérations des zones de savanes qui sont des auréoles de déforestation et de désertification,
- Un inventaire des aménagements aux fins de production de bois de feu et de la création des formations végétales autour des principales villes de la province du nord et de l'extrême nord,
- l'intensification du reboisement villageois dans les zones de savanes par le reboisement de 6500 ha supplémentaires en marge des actions de l'Office National de régénération des forêts (ONAREF) pour compenser à terme le déficit des zones concernées estimés à 1. 350 000 ha stères par an.. Il devait être planté au terme du VI ème plan 4300 ha en reboisement villageois, 2200 en reboisement autour des villes suivant le tableau ci-après.

-

- Tableau 3 : reboisement autour des villes

Superficie à reboiser par province sur 5 ans	Sup. global à reboiser par an.	Superficie à reboiser par année autour des villes	Superficie à reboiser par année au niveau villageois
Ouest 1500 ha	300	90	210
Adamaoua 1000 ha	250	100	150
Nord 1200 ha	240	70	170
Extr. Nord 1800 ha	360	108	152
N/ouest 100 ha	250	72	178
Total 6500 ha	1400	440	860

Si dans les régions plus humides les diverses actions entreprises visent entre autres à la production de bois de service, du bois de chauffage et de bois d'œuvre d'essences exotiques ( Eucalyptus, Pins, et Teck) en vue de la satisfaction d'une population en croissance continue et exerçant sans cesse une forte pression sur les milieux, dans les régions plus sèches, elles visent au renforcement des stratégies mises en place dans le cadre de la lutte contre la désertification en même temps qu'elles permettent l'amélioration du cadre de vie des populations et la protection de l'environnement. Par ailleurs que ce soit en milieu humide ou

en milieu plus sec, le plan a prévu le classement dans le domaine de l'Etat d'au moins 2 500 000 ha en zone de savane et 1 000 000 ha en zone de forêt, l'objectif à terme étant de classer 20% du territoire national dans le domaine privé de l'état comme forêt domaniale. Par ailleurs ces forêts classées devraient être effectivement protégées.

Au total si l'on veut mesurer l'ampleur du travail accompli en matière de lutte contre la sécheresse et la désertification, on peut en avoir une idée à travers l'examen de différents projets entrepris et dans lesquels l'accent est mis sur la volonté du gouvernement de réduire la pression de



l'homme sur les milieux tout en s'efforçant de promouvoir des actions de développement. Le tableau ci-après donne une idée non exhaustive de ces projets de développement par province

### Evaluation de la production des gaz à effet de serre

**Tableau.4:** Evolution de l'utilisation des terres (en milliers d'ha)

	1976	1981	1986	1991
Superficie totale	47544	47544	47544	47544
Superficie des terres	46540	46540	46540	46540
Terres arables et cultures permanentes	6510	6940	6990	7020
Terres arables	5600	5910	5930	5950
Cultures permanentes	910	1030	1060	1070
Prairies et pâturages permanents	8300	8300	8300	8300
Forêts et terres boisées	26080	25530	24980	24430
Autres terres	5650	5770	6270	6790

Source : FAO

**Tableau 5:** Prévision d'utilisation des terres (milliers d'ha)

	1995	2000	2010	2020	2030
Superficie totale	47544	47544	47544	47544	47544
Superficie des terres	46540	46540	46540	46540	46540
Terres arables et cultures permanentes	7198	7344	774	8142	8704
Prairies et pâturages permanents					
Forêts et terres boisées	23903	23489	22432	21375	20020
Autres terres	7219	7581	8625	9669	11253

Source : Estimation à partir des données de la FAO

Pour le calcul des émissions des GES liés aux activités agricoles et pastorales et l'utilisation des terres, la méthodologie IPCC telle que développée dans le Guide des Inventaires des GES a été appliquée. Dans le Guide, le module agriculture s'intéresse aux émissions de gaz de serre par 4 sources à savoir : le bétail et la gestion du fumier, la culture du riz, l'incinération de la savane, la combustion ouverte des résidus agricoles. Ce sont les émissions de méthane qui sont principalement recherchées. Le sous module bétail couvre les émissions de méthane provenant de la fermentation entérique chez les animaux et le fumier animal. Chez les herbivores, au cours de la digestion, les hydrates de carbone sont décomposés par les micro-organismes pour former de simples molécules absorbées dans le sang. La quantité de méthane (CH<sub>4</sub>) produite dépend du type d'animal, de son âge et de son poids, de la quantité et de la qualité des aliments consommés et de la dépense de l'énergie de l'animal. Le méthane provenant du fumier animal est émis pendant sa décomposition en aérobiose. Les émissions générées par les animaux sauvages ne sont pas prises en compte, les directives de l'IPCC se concentrant sur les émissions anthropogéniques. Compte tenu de ce qui précède, il est difficile de faire une estimation adéquate de ces émissions dès lors que le système d'élevage prédominant dans notre pays est le système extensif. Cela rend le problème très complexe sur le plan méthodologique. Pour pallier cette difficulté, les facteurs d'émissions par défaut sont fournis par région et pour 3 types de climats : froid, tempéré, chaud. Une simple multiplication des populations par les facteurs d'émission produit les estimations d'émissions. Pour ce qui est de l'incinération des savanes qui produit des émissions instantanées de dioxyde de carbone réabsorbé pendant la période de croissance suivante, ce sont le méthane, le monoxyde de carbone, l'oxyde azoteux et les acides d'azote qui constituent les émissions nettes. En ce qui concerne le changement d'exploitation des terres et des forêts, le calcul des émissions se concentre sur 4 types d'activités :

éclaircissement des forêts, conversion des prairies en terres cultivées ou en pâturages, abandon des terres exploitées devenant des forêts ou des prairies, enfin les forêts exploitées. Pour les différents couverts, les données utilisées proviennent soit de la FAO et les paramètres de calcul des émissions sont ceux de la méthodologie IPCC. L'année de base des calculs est 1990. L'horizon de calcul des émissions futures se situe à 2030.

Les tableaux ci-après présentent les résultats des émissions de GES pour l'année 1990 et pour l'année 2030 suivant le scénario de référence.

**Tableau 6 :** Emissions de gaz à effet de serre en Gg d'équivalent CO2

Année 1990	CO2	CH4	N2O	Total
Energie	3058,00	966,2	108,0	3762,2
Industrie	3010,00			310,0
Agriculture		2932,6	189,0	3121,6
Utilisation des terres	46774,0	1215,5	216,0	48205,5
Déchets		402,6		402,6
Total	50142,0	5146,9	513,0	55801,9

Source : Estimation à partir des données de la FAO

**Tableau7.:** Emissions de gaz à effet de serre en Gg d'équivalent CO2

Année 2030 – Scénario de base	CO2	CH4	N2O	Total
Énergie	5641,0	1811,7	297,0	7749,7
Industrie	354,0			354,0
Agriculture		9447,9	270,0	9717,9
Utilisation des terres	98753,0	2861,1	486,0	102100,1
Déchets		6032,4		6032,4
Total	104748	20153,1	1053,0	125954,1

Source : Estimation à partir des données de la FAO

**Tableau 8: Répartition et évolution des stations et postes pluviométriques sur le territoire camerounais**

Province	Nord	Nord-ouest	Ouest	Est	Centre-sud	Sud-Ouest	Littoral	Total
Avant 1972	40	7	35	37	81	43	30	273
1972 -1995	14	13	7	12	18	13	12	152

## Annexe 7

### **Rapport National sur l'Etat d'Avancement du Processus de l'Elaboration du Plan d'action sur la mise en œuvre de la Convention sur la Lutte contre la Désertification au Cameroun**

#### **I – Introduction**

Une partie du Territoire camerounais située dans la zone soudano sahélienne est confrontée à la sécheresse avec ses effets négatifs sur l'environnement.

Ailleurs, sur le territoire, elle se traduit par des déficits pluviométriques sévères avec des conséquences non moins sévères depuis l'époque coloniale . Le Cameroun a fait de la lutte contre la sécheresse et la désertification l'un de ses chevaux de bataille.

Ses préoccupations en la matière ont été progressivement traduites dans les faits : plans de développement économique, social et projets suivant des approches méthodologiques variables fonction des discours écologiques à la mode :

- Vision du plan de l'ONU de 1977 mettant l'accent sur l'intégration du volet désertification dans les projets à partir du séminaire de Maroua de 1988.
- Vision Rio 1992 de l'Agenda 21 soulignant l'intégration des considérations environnementales et du développement durable dans le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE).

En exécution de la décision n° 11/COP.1 de la première Conférence des Parties (COP I) de la Convention susvisée invitant les pays africains membres d'informer la prochaine COP III par un rapport national sur les progrès accomplis dans l'élaboration du plan d'action sur la mise en œuvre de cette convention.

Le Cameroun a procédé à la préparation du présent document qui identifie dans les domaines : - planification et stratégie – biodiversité – environnement – cadre institutionnel et juridique : les acquis, les difficultés rencontrées tout au long du processus et souligne les perspectives d'avenir.

La confection de ce document a mis à contribution, autour du point focal, un noyau de cinq (5) experts pluridisciplinaires avec les apports de quatre (4) consultants nationaux issus des institutions ministérielles et académiques avec assistance technique de l'expert consultant du Secrétariat de la convention sur la lutte contre la désertification (liste jointe). Il sera éventuellement validé par un séminaire atelier de 22 personnes-ressources et experts.

#### **II – Etat du processus de l'élaboration du Plan National pour la mise en œuvre de la lutte contre la désertification au Cameroun avant et après la ratification de la Convention y afférente : principaux acquis, difficultés rencontrées et solutions ou perspectives**

##### **2.1- Stratégies et Plans**

###### **2.1.1- Stratégies des plans nationaux existants dans les autres domaines socio-économiques**

###### **a)- Les acquis**

Aux lendemains de son indépendance (1961 à 1991) le Cameroun a fondé sa politique de développement sur le système des plans quinquennaux. Plus tard ces plans quinquennaux étaient basés sur la vision du Plan de l'ONU de 1977 mettant l'accent sur les orientations environnementales ci-après :

- **Vè Plan (1981-1986) et VIè Plan (1986-1991),**
  - réflexion sur l'état de l'environnement dans le domaine des effets négatifs de la désertification (pollution industrielle, agression écologique du milieu rural, surexploitation des terres, déséquilibre sylvo-agro-pastoral) par un inventaire général desdits milieux
- le Plan d'Action Forestier National (PAFN) (1993) et le PNGE (1996)**
  - diagnostic des considérations environnementales et fixation des objectifs globaux assortis des plusieurs fiches de projets et une disposition légale de base des lois environnementales de 1996 et forestière de 1994 en vue de la maîtrise de la désertification dans la partie septentrionale et son avancement vers la zone humide du Sud Cameroun.
- **dans le cadre du projet « Elaboration du Code de l'Environnement du Cameroun » (Rapport interministériel de mars 1997)**
  - normes scientifiques et juridiques à collecter ou à élaborer dans le secteur de la désertification en application de la convention concernée

b)- Difficultés ou problèmes rencontrés

- Faiblesse des orientations sur la lutte contre la désertification dans les différents plans existants due à l'absence de l'assistance coordonnée des donateurs
- Refus tardif de la demande d'adhésion du Cameroun au CILS après ratification de la CCD pour non appartenance entière à la zone soudano-sahélienne ayant retardé le Cameroun à traiter avec le Bureau exécutif de la CCD a ralenti le processus.
- Projets de mise en œuvre des orientations isolées, non réellement coordonnées pour absence d'un cadre institutionnel défini dans le PNGE et le PAFN et dans les précédents Plans.

### **c)- Solutions**

Pour avoir des orientations claires cohérentes et des projets d'exécution conformes aux préoccupations nationales et satisfaisant les conditions des donateurs en l'occurrence la COP II :

- préparer le présent rapport sur l'état d'avancement du processus d'élaboration du PAN et le déposer au secrétariat de la CCD pour la COP III.
- Elaborer les termes de références du PAN sur la base des recommandations de la COP III ; obtenir des Fonds pour élaborer le PAN, (Projets réalisables, efficaces contre la sécheresse au Cameroun).

## **2.1.2- Stratégie des plans dans la lutte contre la désertification dans différents domaines**

### **2.1.2.1- Biodiversité**

#### **2.1.2.1.1- Forêts**

##### **a) Acquis**

- Législation sur la forêt en place de l'époque coloniale à 1994 - Plans, programmes, projets de régénération et de reboisement dès le lendemain de l'Indépendance jusqu'à la crise économique et le PAS. - Séminaire National à Maroua sur la désertification – 1988,

recommandations fortes sur la nécessité d'élaborer un plan d'action national sur la désertification intégrant les préoccupations environnementales (vision Plan de l'ONU 1997) - PNGE et loi environnementale comportant orientation sur la désertification dans l'esprit de la CCD - Organismes d'exécution de la politique forestière en place de 1970 à nos jours

#### **b)- Difficultés :**

- Ralentissement économique ou quasi-arrêt des plans, programmes et projets du fait de la crise économique et des contraintes du PAS - Non considération de la composante sociale (humaine) - Coût élevé et faible suivi de reboisement - Mauvaise exploitation des peuplements - Essences de reboisements choisies n'intéressant pas les populations riveraines et considérées comme une propriété d'autrui (Etat et écologistes) - Absence d'un plan de zonage dans la partie septentrionale du Cameroun qui permettrait de mieux orienter les initiatives de gestion sur le terrain

#### **c) Solutions**

- Engagement d'une réflexion sur l'incompatibilité des plans forestiers, agroforestiers (PAFN et PAN) et le PAS. Les visions s'avérant divergentes : conservation/développement et restriction du développement - Redéfinition des orientations et des objectifs des projets inclus dans le PAFN - Réalisation des programmes d'activités prévus dans le fonds spécial de développement des forêts qui prévoit 1.000 ha par an de nouvelles plantations.

### **2.1.2.1.2- Faune**

#### **a)- Les acquis**

- Existence d'une administration coloniale sur la faune (cf création des parcs nationaux)  
- Existence des différents plans et textes régissant la faune et le secteur commercial - Aménagement des pâturages par processus d'approche participative, avec l'intégration des populations - Education et sensibilisation des populations en matière de la faune - Développement de la médecine vétérinaire - Diversification des services administratifs traditionnels, ONGs, projets (GEF), - Aménagement des zones cynégétiques - Fonds Spécial de Développement de la faune devenu opérationnel

#### **b)- Problèmes**

- Faible adhésion des populations à la politique de bonne gestion de la faune  
Difficulté de changement des habitudes des éleveurs sur l'aménagement des parcours - Incohérence des projets existants - Niveau d'éducation des populations incompatible avec les initiatives de gestion - Eleveurs très peu abordables - Carence de l'eau entraînant de longues distances de déplacement pour troupeaux provoquant de ce fait des troubles dans les écosystèmes - Coût élevé de la construction des ranches

#### **c)- Solutions**

- Participation effective des populations - Financement des travaux de construction des ranches - Sensibilisation des populations - Alphabétisation des populations dans le souci de mieux véhiculer les principes de gestion participative.

### **2.1.2.1.3- Agriculture, Elevage, Pêche**

#### **a)- Les acquis**

- Le secteur agricole qui est vital dans l'économie camerounaise fait l'objet des acquis suivants :
- Plusieurs programmes agricoles dans les différents plans quinquennaux – Une multitude de compétences techniques – Disponibilité des terres cultivables - Des structures administratives traditionnelles, de Recherche, ONGs, GICs, Sociétés de développement - Disponibilité sociologique de la population et de la main d'œuvre - Existence d'un cadre juridique favorable - Nouvelle politique agricole fondée sur la libéralisation généralisée stimulant une augmentation de la production

#### **b)- Problèmes**

- difficultés de conservation des denrées alimentaires à cause d'une longue saison sèche - Pratique agricole réduite à cause d'une courte saison de pluies - Evasion des criquets defoliateurs, des oiseaux migrateurs et des pachydermes dans les plantations agricoles - Manque de coordination des projets dans l'encadrement des agriculteurs - Retard et manque de financement dans la continuité des projets et limitation des surfaces cultivées à cause de la crise économique et des contraintes du PAS - Absence et/ou mauvaise évaluation des projets exécutés - Insuffisance de l'encadrement des populations agricoles - Manque d'étude d'impact de la plupart des projets - Faibles revenus des populations

#### **c)- Solutions**

- Incorporation de la dimension « gestion et conservation durable des ressources naturelles ». - Développer des techniques de conservation des denrées alimentaires appropriées et de cultures de contre saison - Intensifier la lutte contre les invasions diverses de cultures. - Mettre en place une coordination adéquate des projets - Renforcer les capacités managériales - Respecter les échéances de financement des projets - Evaluer chaque projet en fin de réalisation - Renforcer l'encadrement des populations agricoles - Faciliter l'accès aux crédits agricoles. - Engager une réflexion sur l'incompatibilité des contraintes du PAS avec les plans de conservation des ressources naturelles (PAFN)

### **2.1.2.2- Environnement**

#### **2.1.2.2.1- Eau**

##### **a) Les acquis**

Les différents plans comportent des orientations qui donnent lieu à divers projets incluant volet lutte contre la désertification ci-après :

- Projet Eau Souterraine dans la région nord (inventaire des ressources, faisabilité économique de sa mobilisation) 1975 - Projet FSAR.1. et FSAR.2. - Forages (gouvernement + Banque Mondiale) - Projets de forages et puits (Gouvernement + Banque Islamique de développement) - Projet barrage dans les Monts Mandara (environ 10). - Forages et puits par des ONGs – CARE Cameroun et OCSD (Organisation Canadienne pour la solidarité du développement). - Comité Diocésain pour le Développement (CDD) de Maroua pour puits et biefs (recharge artificielle en nappe superficielle) - Barrage hydroagricole de Maga - Barrage hydroélectrique et agricole de Lagdo - Barrage hydraulique pour alimentation des centres urbains.

##### **b) Difficultés rencontrées tout au long du processus**

- Faiblesse des plans et programmes sur la répartition spatiale des initiatives de lutte contre la désertification – Non bouclage des financements des projets pour contraintes budgétaires des donateurs - Faible implication des populations dans la conception et le suivi des projets - Cadres institutionnels inappropriés.

### **c)- Solutions**

- Développer une approche intégrée d'utilisation des ressources en eau (agriculture, élevage, etc) - Développer une approche participative avec 1<sup>ère</sup> cible : les populations - Assurer une gestion optimale de l'eau – Réaliser une étude exhaustive des potentialités - Développer les capacités locales notamment en matière de technique - Défense et restauration des sols - Techniques antiérosives et des techniques culturelles d'agroforesterie - Formation des populations à la gestion des ressources en eau.

### **2.1.2.2- Climat**

#### **a)- Acquis**

Dans le domaine de la gestion du phénomène climatique, les acquis du Cameroun sont les suivants :

- mise en place d'un réseau météorologique national depuis l'époque coloniale allemande, mise en place des structures de recherche sur le climat dans les universités et autres structures de recherche - Prise en compte de ces deux opérations précédentes dans les projets de développement - Adhésion du Cameroun aux organisations internationales, régionales et sous-régionales. Souscription aux instruments juridiques internationaux. - Existence de trois grandes thèses d'Etat sur les climats du Cameroun et de nombreux mémoires – Conduite d'un projet de recherche sur l'estimation des précipitations par satellite

#### **b)- Problèmes rencontrés**

- Dégradation du réseau d'observations météorologiques - Dissolution de certaines structures de recherches due à la crise économique - Manque d'enthousiasme et de motivation dû à la crise économique de la part du personnel des services météorologiques. - Manque de cohérence dans le suivi des actions de recherche et Mauvaise diffusion des résultats - archivage des données - Négligence des préoccupations climatologiques dans les projets de développement.

#### **c)- Solutions**

- Assurer une surveillance climatique nationale - Doter les ministères en charge des problèmes climatiques et environnementaux des moyens adéquats pour observer et étudier le climat - Encourager les recherches dans le domaine - Disposer d'une archivage moderne des données et d'un système informatisé de leur gestion - Diffuser régulièrement les résultats des analyses des données - Elaborer des méthodes d'évaluation des incidences de climat et de son évolution sur différentes activités socio-économiques - Déterminer les secteurs sensibles aux variations du climat - Engager des actions globales sur la sécheresse et la désertification

### **2.1.2.3- Energie**

#### **a)- Les acquis**

En matière de lutte contre la désertification, plusieurs acquis existent dans le domaine de la planification et de l'utilisation des ressources énergétiques nationales. Ainsi, plusieurs projets et programmes ont été élaborés et mis en œuvre dans la perspective de la protection du couvert végétal d'une part et dans l'optique de l'utilisation des potentialités énergétiques de la région. Ces projets et programmes concernent notamment:

L'utilisation de la biomasse par le transfert du surplus existant dans la région forestière du sud du pays vers la région septentrionale, afin de préserver le couvert végétal ; La recherche et développement ainsi que la promotion des foyers améliorés dans le but d'optimiser l'utilisation de la biomasse

Le développement et la promotion des énergies alternatives ; il s'agit en particulier de l'éolien et du solaire qui présentent des fortes potentialités dans cette région menacée de désertification.

### **b)- Les difficultés**

Parmi les difficultés rencontrées figurent entre autres, l'inorganisation du sous-secteur biomasse face au déficit localisé de cette ressource ; une promotion insuffisante de l'hydroélectricité, du solaire et de l'éolien associée à une sensibilisation et participation insuffisantes des populations concernées.

### **c)- Solutions :**

- Mise en place d'une politique appropriée en matière de réglementation spatiale des points de vente des produits pétroliers - Développement et mise en œuvre des projets spécifiques et concrets en matière d'utilisation des sources d'énergie alternative au bois énergie – mise en œuvre de l'approche participative pour mieux impliquer les populations

## **2.1.2.3- Cadre institutionnel et juridique**

### **Introduction**

C'est un truisme d'affirmer que dans le monde contemporain y compris les pays en développement dont le Cameroun qui ont hérité la culture juridique des pays du Nord, la gestion de l'Environnement est généralement régie par les règles de droit toutes disciplines confondues

Vu dans ce contexte le droit de l'environnement a pour but de fixer au niveau international et national les règles portant création des institutions, fixant les normes de leur fonctionnement, le mode de gestion des ressources et des écosystèmes ainsi que les sanctions à la violation desdites règles.

Bien avant les sommets de STOCKHOLM et de Rio et même après, le Cameroun a souscrit à une trentaine d'Accords et traités sur la protection de l'Environnement tel qu'il ressort des supports nationaux et internationaux ci-après.

### **Les instruments à portée universelle**

La première catégorie porte sur la protection de la nature et des ressources naturelles notamment les conventions concernant :

- La protection du patrimoine mondial ( Paris 1972) ;
- Le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (Washington 1973) communément CITES ;
- La diversité biologique ;
- La désertification (Paris 1994) ;
- Les pesticides et produits chimiques dangereux (Rotterdam 1998).

La seconde catégorie porte sur la préservation et la gestion du milieu marin telles que la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (1982) et celle sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution (Bruxelles 1969).

Tout cet arsenal juridique international a été intégré dans le cadre normatif national opérationnel.

### **2.1.2.3.1- Cadre institutionnel**

#### **2.1.2.3.1.1- Catégories d'acteurs socio- institutionnels**

- Existence des institutions au départ limitées et progressivement multiples et



opérationnelles chargées de la lutte contre la désertification depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours.

#### **2.1.2.3.1.2- Organe de coordination de CCD**

##### **a)- Les acquis :**

- Avant la convention, la coordination relevait de certaines institutions (ministère chargé du plan) puis dévolue au Ministère de l'Environnement et des Forêts - Après ratification de la convention, mise en place au MINEF d'un Point Focal chargé de coordonner la mise en œuvre de la lutte contre la désertification. - Prévision de la lutte contre la désertification dans l'organigramme du MINEF (SPE) de 1998.

##### **b)- Problèmes :**

- Absence d'un volet d'étude sur l'analyse du cadre institutionnel sur la lutte contre la désertification dans le PNGE à l'instar des autres secteurs prioritaires dudit plan dont fait partie la mise en œuvre de la convention concernée prévoyant un plan d'action national à part - Retard sur l'acquisition des moyens et la mise en fonctionnement du Point Focal. - Absence d'un dossier sur ce sujet (termes des références) pour convaincre les donateurs - Non traduction des recommandations du séminaire de Maroua en un projet bancable pour bénéficier avantages prévus par la CCD.

- Perte de temps dans les négociations de l'adhésion du Cameroun au CILS finalement refusée pour son état de pays mi-désertique (plus forestier que désertique)

##### **c)- Solutions**

- Etudier et analyser le cadre institutionnel existant et déterminer son harmonisation pour le suivi de la lutte contre la désertification tel qu'il est fait dans le PNGE concernant les autres secteurs - Doter rapidement des moyens le point focal (renforcement des capacités institutionnelles) apte à engager l'élaboration du PAN

- Intégration sous-régionale africaine centrale de la lutte contre la désertification, cas de la CEMAC pour bénéficier des avantages des programmes régionaux

#### **2.1.2.4- Cadre législatif et réglementaire**

##### **2.1.2.4.1- Lois**

##### **a)- Acquis**

Existence :

- d'une loi sur l'Environnement comportant une disposition fondamentale sur la lutte contre la désertification, ainsi que d'autres lois régissant les secteurs connexes (Agriculture, Forêts, Eau, Energie, etc)
- plusieurs conventions internationales et accords de dons depuis les années 1994 sur la lutte contre la désertification traduits en lois et règlements (sécheresse, biodiversité, climat...)

##### **2.1.2.4.2- Règlements, textes d'applications des lois et organigrammes**

##### **a)- Les acquis :**

Dans ce cadre :

- prévision d'élaboration d'un décret portant application de la loi environnementale en matière de lutte contre la désertification en cours dans le cadre du Projet Elaboration du Code de l'Environnement, comme action prioritaire liée à la mise en œuvre de ladite convention.
- un arsenal des textes réglementaires régissant les projets et les institutions isolés depuis les plans quinquennaux de développement des années 1960 jusqu'à la nouvelle borne environnementale (PNGE)

### **b)- Problèmes liés aux lois et règlements**

Tous les textes existants sont restés théoriques, peu opérationnels ou inopérants du fait :

- de la crise économique et des contraintes du PAS incompatibles avec les différents plans sur la conservation (PAFN, PNGE) et éventuellement le plan d'action national (PAN) de lutte contre la désertification
- des conditionalités rigides des bailleurs de fonds au sujet de la mise en œuvre des structures du MINEF chargé de l'Environnement y compris la lutte contre la désertification et ayant longtemps retardé l'application de la convention sur la désertification.

### **c)- Solutions**

Mise en œuvre du projet d'élaboration du Code de l'Environnement ( texte d'application, loi-cadre portant gestion de l'environnement volet sur la lutte contre la désertification, avec l'assistance rapide des donateurs dont une déjà acquise (PNUD et UNSO) et d'autres identifiés par secteur.

Organisation d'un forum sur la lutte contre la désertification où seront débattus les problèmes de l'incompatibilité des différents plans sur la gestion de l'Environnement avec le PAS

### **1.1.3- Approche méthodologique d'élaboration des programmes techniques et projets fonctionnels passés et/ou en cours**

#### **1.1.3.1- Méthode diagnostique des expériences passées**

##### **Les acquis**

Pour l'élaboration de ses plans quinquennaux de développement le Cameroun a procédé à la mise en place des comités de réflexion composés des personnes- ressources pluridisciplinaires issues des diverses appuyés institutions par l'assistance technique extérieure en cas de besoin

##### **Problèmes**

La participation de la population au processus s'est limitée à l'avis des députés ou des membres des assemblées consulaires représentant lesdites populations.

##### **- Solutions :**

Le Cameroun s'est très vite adapté à la nouvelle donne qu'est l'approche participative (séminaire/atelier de concertation élargi au secteur privé) et s'efforcera pour pérenniser cet acquis lors de l'élaboration de son PAN.

#### **1.1.3.2- Méthode de recensement et d'intégration des projets en cours dans le processus du PAN**

Pour l'élaboration de ses plans et programmes la méthode de collecte et d'analyse des données jusqu'ici utilisées par le Cameroun est :

l'exploitation des agrégats macro-économiques élaborés par les services nationaux des statistiques et de la comptabilité nationale, le recours aux consultants nationaux et internationaux pour exploiter diverses bases des données diverses nationales, étrangères, voire privées.

## **Chapitre II : Perspectives d'avenir du plan d'action national de la lutte contre la désertification Au Cameroun.**

### **2.1- Soutien des donateurs et coopération sous-régionale**

#### **2.1.1- Soutien des donateurs**

##### **- Les acquis**

Le Bureau des Nations Unies UNSO a contribué au séminaire de Maroua de 1988 sur la désertification

Le PNUD a conclu en 1998 un mémorandum d'accord et un accord de don sur l'élaboration du PAN au Cameroun.

- Le Cameroun est membre des organisations sous-régionales (CBLT, CDEAC, CEMAC) avec les pays voisins immédiats avec qui il partage ce fléau écologique qu'est la sécheresse (Tchad, RCA, Nigéria, Gabon, République du Congo).

##### **- Problèmes :**

Refus de l'adhésion du Cameroun au CILS pour partager les avantages des programmes sous-régionaux dans le cadre de l'expérience (CILS/CEDEAO, IGAD, SADC, UMA indiqués dans le guide de rédaction proposé par la COP I de la CCD)

##### **- Solution :**

Comme proposé par la COP I de la CCD, le Cameroun va exploiter l'opportunité offerte pour consulter ses voisins membres de la CEMAC souvent représentée à la COP de la CCD pour encourager l'intégration du volet lutte contre la désertification dans les programmes sous-régionaux de cette institution afin de permettre aux Etats membres de bénéficier des avantages prévus par la convention.

Les Etats de la zone forestières devraient freiner l'avancement du désert par la conservation et la gestion durable des forêts.

#### **2.1.2- Coopération sous- régionale**

##### **- Les acquis**

Le Cameroun est partie à la convention et a droit aux avantages liés aux objectifs de celle-ci prévus à son article premier pour maîtriser ce phénomène dans ses trois provinces septentrionales gravement touchées par la sécheresse.

## **Conclusion**

Compte tenu de ce qui précède il y a lieu de conclure que :

Le Cameroun a engagé l'élaboration de son plan d'action contre la désertification bien dans ses plans de développement et dans les plans de gestion de la ratification de l'environnement et d'action forestier comportant un volet lutte contre la désertification.

- en se basant sur la vision écologique, en utilisant les approches méthodologiques, les moyens et l'assistance propre à chaque époque

Les approches ou stratégies et les domaines exigés par la convention à son article premier n'ont pas été certes prises en compte à cause de l'absence du guide de rédaction des rapports nationaux qui ne venait que d'être publié.

A partir du dépôt du présent rapport au Secrétariat de la CD pour la COP III après sa validation par l'atelier, national de mi-juin 1999 le Cameroun est rassuré d'engager l'élaboration de son PAN avec toute l'assistance souhaitée de la communauté internationale et sous-régionale.

Il est souhaitable que les solutions ci-dessus proposées pour chaque difficultés soient considérées par le secrétariat de la CCD comme parties intégrantes des perspectives d'avenir du Cameroun dans son engagement à élaborer son PAN.

De considérer :

- des actions et des activités sur : - la présentation du PAN camerounais à ses partenaires bilatéraux , sous-régionaux et donateurs dans un forum nationale de concertation
  - son besoin d'appui (renforcement des capacités institutionnelles de la Cellule de Coordination)
  - ainsi que les activités liées auxdites actions : organisation du forum national en liaison avec le Bureau UNSO et le secrétariat de la CCD – préparation des termes de références du PAN – Participation de la délégation camerounaise à la COP III
- De considérer ces actions et programmes comme objectifs prioritaires pour le Cameroun.

# **EXECUTIVE SUMMARY OF THE NATIONAL REPORT ON THE STATE OF PROGRESS OF THE PREPARATION PROCESS OF CAMEROON'S PLAN OF ACTION ON THE IMPLEMENTATION OF THE CONVENTION ON DESERTIFICATION.**

## **INTRODUCTION**

Part of Cameroonian territory, situated in the sudano-sahelian zone, is faced with drought with its consequent negative effects on the environment.

Elsewhere in the territory, this is evidenced since the colonial period, by serious shortages in rainfall with equally severe consequences. Cameroon has made the fight against drought and desertification, one of the corner stones of its actions.

Its concerns in this area are being gradually translated into actions in economic and social development plans and in projects following various methodological approaches, as spelt out in various ecological pronouncements:

- The vision of the 1977 UNCOD plan of action which lays emphasis on the integration of anti-desertification actions in projects starting from the 1999 Maroua seminar.
- The Rio 1992 vision of Agenda 21, which gives due consideration to the integration of the environmental and sustainable development concerns of the National Environmental Management Plan (NEMP).

In the execution of decision No. 11/ COP. 1 of the first Conference of Parties, COP1, of the above-mentioned convention, which invites African members countries to inform the next COP III by way of a national report, on the progress made in the preparation of their plan of action on the implementation of this convention.

Cameroon has set about the preparation of this document which identifies the following areas: planning and strategy- biodiversity- environment- institutional and legal framework: achievements, difficulties encountered all along the process and stresses on future prospects.

The compilation of this document, around a focal point, called on the services of a circle or group of five (5) experts from multi-disciplinary fields, with the contributions of four (4) national consultants from ministries and academic institutions, with the technical assistance of the consultant from the Secretariat of the Convention on the fight against desertification (see list enclosed). The document shall be eventually validated during a seminar/workshop organised for 22 resource persons and experts.

## **II- State of the preparation process of desertification control in Cameroon before and after the ratification of the Convention relating to it: major achievements, difficulties encountered and solutions or prospects**

### **2.1 Strategies and Plans**

#### **2. 1.1 Strategies of the existing national plans in the other socio-economic areas**

## **What is the plan?**

### **a)- Achievements**

After its independence, (1961 to 1991) Cameroon founded its development policies on the system of five-year development plans which were based on the vision of the 1977 UN plan, and which laid emphasis on the following environmental orientations:

- **Fifth Plan ( 1982-1986) and Sixth Plan (1986-1991)**
  - Reflection on the state of the environment in the area of the impacts or negative effects of desertification (industrial pollution, ecological destruction of the rural environment, over-exploitation of land, sylvo-agro-pastoral disequilibrium) by making an inventory of the said environment.
- **NEMP (1996) and the National Forestry Action Plan ( NFAP), 1993**
  - Diagnosis of environmental considerations and the fixing of global objectives coming from several project sheets and a legal provision based on the 1996 environmental framework law and the 1994 forestry law, with a view to combating desertification in the northern part and halting its advancement towards the humid areas of south Cameroon.
- Within the framework of the project “ Drawing up of the Environmental Code of Cameroon” ( the interministerial report of March 1997)
  - Scientific and legal norms to be collected or drawn up in the desertification sector in the implementation of the convention concerned.

### **b)- Difficulties or problems encountered**

- Weakness in the orientations on anti-desertification activities in the various plans
- existing due to the absence of co-ordination in the assistance from donors or funding bodies.
- Late refusal of Cameroon’s request for membership to the Permanent Interstate Committee for Drought Control in the Sahel, (CILSS- the Sahelian governments’ organisation) after the ratification of the UNCOD, for reasons that it did not entirely belong to the sudano-sahelian zone, delayed Cameroon from negotiating with the Executive Bureau of the COD, and slowed down the process.
- Projects for the implementation of orientations were isolated, not quite co-ordinated due
- to the absence of a well-defined framework in the NEMP and the NFAP and in the previous plans.

### **c)- Solutions**

In order to have clear and coherent orientations or guidelines on the implementation of projects in accordance with national concerns and meeting the conditions of donors, in this case the COP II:

- Prepare this report on the state of progress of the preparation of the process of the NPA and to submit it to the Secretariat of the COD for the COP III.

- Draw up the terms of reference of the NPA on the basis of the recommendations of the COP III and obtain funding for the preparation of a feasible and efficient NPA and projects for drought control in Cameroon

## **2.1.2- Strategy of plans of desertification control actions in various areas**

### **2.1.2.1- Biodiversity**

#### **2.1.2.1.1- Forestry**

##### **a)- Achievements**

- Legislation in force on forestry from the colonial period to 1994 – Regeneration and reforestation plans, programmes and projects as from the days following independence up to the economic crisis and the SAP – National seminar in Maroua on desertification – 1999, strong recommendations on the need to prepare a national plan of action on desertification which integrates environmental concerns (vision of 1977 UN plan) – NEMP and the Environmental framework law comprising guidelines or orientation on desertification in the spirit of the COD – executing body of the forestry policy in place from 1970 to date.

##### **b)- Difficulties**

- Economic slow down or near stop of plans, programmes and projects as a result of the economic crisis and the constraints of SAP – Little or no consideration for the social ( human) component – High cost and poor monitoring of reforestation - irrational exploitation of forest stands – species selected for reforestation, which are not in the interest of the surrounding (local) populations and which are considered as someone else's property (state and ecologists)

- Absence of a zoning plan in the northern part of Cameroon, which could enable management initiatives on the field to be better oriented or channelled

##### **c)- Solutions**

- Initiating a reflection on the incompatibility of forestry and agro-forestry plans (NFAP and NPA) and the SAP, which have divergent visions: conservation/development and restriction to development – Redefinition of orientations and objectives of projects included in the NFAP – Realisation of programme of activities provided for in the special forestry fund for forestry development which provides for 1.000 ha of new plantations per year.

#### **2.1.2.1.2- Fauna (wildlife)**

##### **a)- Achievements**

- Existence of a colonial administration on wildlife (cf. establishment of national parks) – Existence of various plans and texts regulating wildlife and the commercial sector

- Management of range or pastures through the participatory approach process, with the integration of the populations – Education and sensitisation of the entire wildlife population – Development of veterinary medicine – Diversification of traditional administrative services, NGOs,

projects (GEF), para-administrative companies (SODEPA) – Management of hunting areas – special wildlife development fund which is now operational.

#### **b)- Problems**

- Low adherence of the populations to the policy of good management of wildlife – difficulty in changing the habits of breeders or herders on management of pastures – Lack of coherence in existing projects – Level of education of the populations incompatible with management initiatives
- Breeders or herders are not easy to approach – Shortage in water supply which results in long distance movements of herds, thereby causing some disturbance in the ecosystem – High cost of constructing ranches

#### **c)- Solutions**

- Effective participation of populations – Funding of the construction of ranches – sensitisation of populations – Adult education of breeders with a view to better dissemination or transmitting the principles of pasture or range management.

### **2.1.2.1.3- Agriculture, Livestock, Fisheries**

#### **a)- Achievements**

- The agricultural sector which is vital in Cameroon's economy is the subject of the following achievements :
- Several agricultural programmes in the various five year plans – a multitude of technical skills and abilities – availability of arable lands – Traditional administrative structures, Research institutions, NGOs, CIGs, development companies – Sociological availability of the population and manpower – Existence of a favourable legal framework
- New agricultural policy based on the generalised liberalisation and which stimulates an increase in production

#### **b)- Problems**

- difficulties in the preservation of foodstuffs due to a prolonged dry seasons – Reduced agricultural practice due to a short rainy season – Invasion of agricultural plantations by leaf-eating insects, migratory birds and pachyderms (elephants) – Lack of co-ordination in projects for the supervision of farmers – Delays in and lack of funding in the continuity of projects and the limited number of cultivated areas due to the economic crisis and constraints of the SAP – Absence of and/or poor assessment of projects executed
- Insufficient supervision of the agricultural population – Lack of impact assessment studies in most projects – Low income of the populations.

#### **c)- Solutions**

- Incorporation of the dimension "sustainable management and conservation of natural resources" – Development of appropriate conservation/ preservation techniques of foodstuffs and off-season crops – intensify the fight against various crop invasions – Put in place an adequate co-ordination strategy for projects – Strengthen managerial capacities – Respect the duration (deadlines) for funding of projects – Evaluate each project at the end of its realisation – Strengthen the supervision of agricultural populations – Facilitate access to agricultural credits. – Initiate a



reflection on the incompatibility of the constraints of the SAP with natural resource conservation plans (NFAP)

### **2.1.2.2- Environment**

#### **2.1.2.2.1- Water Resources**

##### **a) Achievements**

The various plans include orientations, which give rise to diverse projects comprising the following desertification control components:

- The underground water project in the northern region (resource inventory, economic feasibility of its mobilisation) 1975 – FSAR 1 and FSAR 2 projects – Sinking boreholes (government + WB) – Projects for sinking boreholes and wells (Government + Islamic Development Bank, IDB) – Mount Mandara Dam project (about 10) – Sinking boreholes and wells by NGOs – CARE Cameroon and OCSD (Canadian Organisation for solidarity on Development) – Diocesan for Development (COD) of Maroua for wells (artificial recharge of superficial water table) - Maga Hydroagricultural Dam - hydroelectricity and agricultural Dam of Lagdo – a hydraulic dam that supplies urban centres and the Mayo Oulo.

##### **b) Difficulties encountered all along the process**

- Weakness of the plans and programmes in the spatial distribution of desertification control initiatives-unfinished financing of projects due to budgetary constraints faced by donors – low involvement of the population in the design or conception and follow up of projects-inappropriate institutional framework.

##### **c) Solutions**

- Develop and integrated approach in the utilisation of water resources (agriculture, livestock breeding, etc.) – Develop a participatory approach whose first target is the populations-Ensure an optimum management of water resources-carry out an exhaustive study on their potentials – Develop or strengthen local capacities, namely in the technical area – Conservation and restoration (improvement) of soils and anti-erosion techniques and agroforestry techniques - training of populations in the management of water resources.

#### **2.1.2.2.2- Climate**

##### **a) Achievements**

In the area of the management of the climatic phenomenon, Cameroon has recorded the following achievements;

- The setting up of a national meteorological network on climate since the German colonial period - putting in place climate research structures in the universities and research institutions - taking into account these two previous operations in development projects-Adherence of Cameroon to organisations, subscription to international legal instruments – Existence of three major thesis (dissertations) on the climate of Cameroon and numerous papers/ publications – Conducting a research project on the measurement of rainfall by satellite.

##### **b) Problems encountered**

- structures due to the economic crisis - lack of enthusiasm in, and motivation of the personnel of the meteorological services due to the economic crisis, - Lack of coherence in the monitoring of research activities and lack of a national co-ordination structure-Poor data filing system - Neglect of climatological concerns in development projects.

### **c) Solutions**

- Ensure management of the national climatic system - Provide the ministries responsible for climatic and environmental problems, with adequate means to observe and study the climate. Encourage or promote research in the area - Provide a modern records or filing system for data and a computerised system for their management - Regularly disseminate/popularise results of data analysis – Formulate climate change assessment methods and its evolution on various socio-economic activities-Determine sectors that are sensitive to climate variations - Initiate or start global actions to combat drought and desertification.

## **2.1.2.2.3 Energy, Health, Education, Trade, Economic Planning**

### **Energy**

#### **a) Achievements**

In the area of desertification control, several achievements have been recorded in the domain of planning and the utilisation of national energy resources. Several projects and programmes aimed at protecting the vegetative cover and ensuring the utilisation of energy potentials in the region have thus been drawn up and implemented. These projects and programmes are mainly involved with;

- The utilisation of the biomass through the transfer of the surplus existing in the forest region of the southern part of the country towards the northern region, in order to preserve the vegetative cover ;
- Research and development as well as the promotion of energy-efficient stoves, with a view to optimising the use of the biomass.

The development and promotion of alternative energies; this concerns in particular wind erosion and solar energy, which has high potentials in this region, under threat of desertification.

#### **b) Difficulties**

Among the difficulties encountered, is the lack of organisation of the biomass sub-sector, which was observed to a set back for this resource; insufficient promotion of hydroelectricity, of solar energy and of the windmill or turbine associated with insufficient sensitisation and participation of the populations concerned.

#### **c) Solutions**

- Integrate in the plans and projects, components of the promotion of the health and education of the populations and trades as stimulating alternatives to anti-desertification actions.

### **2.1.2.3.1.1 Categories of Socio-institutional Actors**

- Existence of institutions which were at first limited in number and gradually increased

and became operational, in charge of the fight against desertification since the colonial period up to date.

### **2.1.2.3.1.2 Coordination organ of COD**

#### **a) Achievements**

- Before the convention the co-ordination came under some institutions (ministry in charge of the plan), then it was allotted to the Ministry of the Environment and Forestry – After the ratification of the convention, the designation of a Focal Point in MINEF, in charge of co-ordination and the implementation of desertification control - Providing for desertification control in the organisation chart of the MINEF (PSE) of 1998.

#### **b) Problems**

- Absence of a component on the analysis of the institutional framework on desertification control in the NEMP, following the example of the other priority sectors of the said plan of which the convention concerned is part, and which stipulates a separate national plan of action – Delay in the acquisition of means for the functioning of the Focal Point.

-Absence of a file or records on this matter (terms of reference) in order to convince the funding bodies – Non translation of the Maroua Seminar recommendations into a feasible project so as to benefit from the advantages provided for by the COD.

- Waste of time in the negotiations of Cameroon's adhesion to the CILSS, which was finally rejected because of the semi-desert situation of the country (more forest inclined than desert inclined).

#### **c) Solutions**

-Study and analyse the existing institutional framework and determine its harmonisation for the monitoring of desertification control as was the case with the NEMP concerning the other sectors - Provide quickly, the focal point with adequate means for engaging the preparation process of the NPA.

-Promote central African sub-regional integration on desertification control, the case of CEMAC, in order to benefit from the advantages of regional programmes

### **2.1.2.4.1-Laws**

#### **a) Achievements**

Existence of:

\* An environmental law comprising a fundamental provision on desertification control, as well as other laws to govern the related sectors (Agriculture, Forestry, Water Resources, Energy, etc. )

\* Several international conventions and gift agreements since 1994 on desertification control translated into laws and regulations (drought, biodiversity, climate)

### **2.1.2.4.2 Regulations, applications instruments of laws and organisation charts**

### **a) Achievements :**

Within the framework of:

- Provisions for the drawing up of a decree to implement the current environmental framework law in the area of desertification control within the framework of the project for the drawing up the Environmental code, as priority action relating to the implementation of the said convention.
- A series of regulatory texts to govern projects and institutions that were isolated since the five year development plans of the 1960s up to the new environmental set up (NEMP).
- 

### **b) –Problems related to Laws and Regulations**

All existing texts have been theoretical, hardly operational or non operational due to the economic crisis and the constraints of the SAP, which were incompatible with the various plans on conservation (NFAP, NEMP) and eventually the national plan of action plan (NPA) on desertification control.

Rigid or stringent donor conditionalities on the implementation of the structures of MINEF, responsible for the environment, including desertification control and which had for long delayed the implementation of the convention on desertification.

### **c) Solutions**

Implementation of the project on the drawing up the Environmental code (application instrument, frame work law on environmental management, the component of desertification control, with the quick assistance of funding bodies, of which one is already established (UNDP and UNSO) and others identified according to sector.

The organisation of a forum on desertification, in which shall be discussed or debated the problems of the incompatibility of the various plans on environmental management with the SAP.

## **2.1.3 Methodological approach of technical programmes and functional projects past and/or current**

### **2.1.3.1 Diagnosis methods of past experiences**

#### **a) Achievements**

For the elaboration of these five-year development plans, Cameroon proceeded with putting in place reflection committees comprising pluridisciplinary resource persons coming from diverse areas providing external technical assistance when the need arose.

#### **b) Problems**

The participation of the population in the process has been limited to the opinion of parliamentarians or members of the house of parliament representing the said populations.

#### **Solutions**

Cameroon quickly adapted to the participatory approach (seminary/workshops, or broadbase consultations with the private sectors) and it shall make efforts towards sustaining the perennity of these achievements during the preparation of its NPA.

### **2.1.3.2 –Method of making on inventory on the adaptation and integration of current projects in the NPA process**

For the preparation of its plans and programmes, the method of collecting and analysing data as used by Cameroon until now is as follows;

- The exploitation of macro-economic/aggregates elaborated by the national statistics and national accounting services;
- Resorting to national and international consultants for data,
- The exploitation of diverse national, foreign and even private data bases.

III Future prospects of the national action plan on desertification control in Cameroon after the third Conference of Parties and the Submission of this Report.

### **3.1- Support / assistance from donors and Sub-regional co-operation**

#### **3.1.1 Support/ assistance from donors**

##### **a) Achievements**

The United Nations Sudano-sahelian Office (UNSO) contributed to the 1999 Maroua seminar on desertification control.

In 1998, UNDP finalised a memorandum of agreement and a gift agreement on the preparation of the NPA in Cameroon.

- Cameroon is member of sub-regional organisations (CLBT, CDEAC, and CEMAC) with immediate neighbouring countries with which it shares this ecological disaster known as drought (Chad, CAR, Nigeria, Gabon, and Congo Democratic Republic).

-

##### **b)- Problems:**

Refusal of Cameroon's adhesion to CILSS, so as to share the advantages offered by sub-regional programmes, relating to their experiences (CILSS, ECOWAS, IGAD, SADC, UMA as indicated in the drafting guide proposed by the COP1 of the COD).

##### **c). - Solutions:**

As proposed by the COP of the COD, Cameroon shall exploit the opportunities offered, to consult its neighbouring member countries of CEMAC, who are often represented in the COP of the COD, to encourage the integration of the desertification control component in the sub-regional programmes of this institution in order to enable the states to benefit more from member states.

The countries of the forest zones should halt the advancement of the desert through the conservation and management of forests.

#### **3.1. 2. – Sub-regional Co-operation**

##### **a)- Achievements:**

Cameroon is party to the convention and it is entitled to the advantages linked to the objectives of the convention provided for in its article one, for mastering or controlling this phenomenon in its three northern provinces, which are seriously affected by drought.

## **IV – Conclusion and Recommendations**

In the light of the above, the following conclusions could be drawn; Cameroon had engaged the drawing up process of its plan of action on desertification well before the convention, in its development plans and environmental management and forestry action plans, which comprise a desertification control component.

- Basing on the ecological vision, using methodological approaches, and the means and assistance proper to each period.

The approaches or strategies and the areas required by the convention in its article one were not taken into account due to the absence of the guide for preparing national reports, which has just been published.

As soon as this report shall be submitted to the Secretariat of the COD, for the COP III, and after its validation by the national workshop in mid-June 1999, Cameroon shall be sure of engaging the preparation of its NPA, with all the assistance requested from the international and sub- regional community.

#### **4.2. - Recommendations**

The solutions proposed below for each difficulty should be taken into consideration by the Secretariat of the COD, as an integral part of future prospects of Cameroon in its engagement to prepare its NPA.

To consider without waiting for the final report;

- actions and activities on: - the presentation of the Cameroon national plan of action, NPA to its bilateral and sub-regional partners and to donors in a consultation forum.
- Cameroon's need for support or assistance ( institutional capacity building of the co-ordination unit)
- As well as activities relating to the said actions:  
Organisation of a national forum in liaison with the United Nations Sudano-sahelian Office, UNSO and the Secretariat of the UNCOD- preparation of the terms of reference of the NPA- Participation of the Cameroonian delegation in the COP

To consider these actions and programmes as priority objectives for Cameroon.



